



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

The **LEGO** Foundation

Jouer Apprendre S'épanouir

Demande de Propositions

Demande de propositions modifiée et mise à jour publiée initialement le 21 janvier 2025 et republiée le 20 août 2025.



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

The **LEGO** Foundation

Résumé exécutif

Grands Défis Canada lance un nouveau portefeuille, **Jouer Apprendre S'épanouir**, pour pallier aux limites des approches actuelles au niveau du Développement de la petite enfance dans les situations d'urgence (DPESU) et de l'Éducation en situations d'urgence (ESU).

Notre objectif est de créer des systèmes de soutien solides pour les enfants en contextes de crise complexes, pour qu'ils puissent jouer, apprendre et s'épanouir.

Nous reconnaissons qu'un développement holistique des enfants inclut leur bien-être physique, intellectuel, psychologique, culturel et social, et qu'il est intrinsèquement lié au bien-être et à la capacité des aidants, des enseignants et des autres membres de leur communauté. La consolidation de ce réseau de soutien est essentiel pour favoriser la croissance et le développement des enfants.

Pour cet appel de projets, nous sollicitons des solutions qui créent des systèmes de soutien plus solides pour tous les enfants en situation de crise complexe, de la naissance à l'âge de 12 ans. Les solutions doivent s'adresser plus particulièrement aux enfants négligés dont les besoins éducatifs et de développement ne sont pas satisfaits

Grâce au financement de la Fondation LEGO, Grands Défis Canada pourra octroyer des subventions dans deux catégories pour cette Demande de propositions (DDP).

Preuve de concept (POC) :

financement pour des idées et des approches nouvelles et non testées afin de déterminer leur efficacité. Il s'agit de subventions allant jusqu'à 250 000 \$ CAD par projet pour une durée maximale de 24 mois.

Transition vers la mise à l'échelle (TVME) :

financement pour des innovations plus matures ayant déjà réalisé une preuve de concept et qui sont prêtes pour un déploiement à plus grande échelle. Il s'agit de subventions allant de 300 000 \$ à 1 500 000 \$ CAD par projet pour une durée maximale de 24 mois.

Nous prévoyons octroyer environ neuf (9) subventions pour la Preuve de concept et sept (7) pour la Transition vers la mise à l'échelle avec cet appel de propositions.

Bien que le portefeuille Jouer Apprendre S'épanouir ait une portée géographique plus large, **cette DDP financera uniquement les projets déployés dans au moins un (1) des quatre (4) pays suivants : Jordanie, Liban, Kenya, Ouganda.**

Pour être admissibles au financement, les organismes demandeurs doivent (entre autres critères) :

1. Être des organismes sans but lucratif (OSBL) légalement constitués.¹
2. Avoir une présence active dans au moins un des quatre pays prioritaires (Jordanie, Liban, Kenya, Ouganda).
3. Être légalement enregistrées pour exercer des activités commerciales dans au moins un des quatre pays prioritaires.
4. Déployer des programmes directement dans au moins un des quatre pays prioritaires.



Pour être admissibles à un financement, les propositions de projets doivent tenir compte de tous les axes stratégiques d'intervention suivants :

- Les innovations doivent porter sur :
 - La consolidation de l'éducation et/ou du développement des enfants (de la naissance à 12 ans), en s'adressant plus particulièrement aux enfants négligés dont les besoins éducatifs et de développement ne sont pas satisfaits; OU
 - La consolidation des capacités et/ou du bien-être des réseaux de soutien autour des enfants, y compris, mais sans s'y limiter, leurs éducateurs, aidants, prestataires de soins communautaires, leaders religieux, etc.; OU
 - Le soutien des enfants ET de leurs réseaux de soutien. Même si nous encourageons et considérons les propositions qui se concentrent seulement sur l'une des deux premières options, la préférence sera **accordée aux propositions qui démontrent un double intérêt, pour les enfants et les acteurs clés de leurs réseaux de soutien.**
- Les innovations doivent intégrer des solutions basées sur le jeu dans leur concept programmatique (l'Annexe A fournit des exemples illustrant des solutions basées sur le jeu).
- Les innovations devraient être sensibles aux différences culturelles et portées par les communautés. Elles devraient considérer les moteurs sociaux, culturels et environnementaux complexes qui contribuent à l'apprentissage et au développement précoces des enfants dans au moins un des quatre pays prioritaires (**Jordanie,**

Liban, Kenya, Ouganda).

- La priorité sera donnée aux propositions qui s'alignent sur les sous-thèmes énumérés à l'Annexe B. Veuillez noter que nous encourageons et prenons en considération les propositions qui ne se concentrent pas explicitement sur ces sous-thèmes, tant qu'elles s'alignent sur les axes stratégiques d'intervention décrits ci-dessus.

Même si cette Demande de propositions est traduite en arabe et en français, **seules les candidatures rédigées en langue anglaise seront évaluées.** Toute candidature envoyée dans une autre langue sera refusée sans évaluation. Notez que la qualité de l'anglais dans les propositions n'affectera pas leur évaluation, sauf si elle nuit considérablement à la clarté des informations. **Veuillez lire cette Demande de propositions au complet pour prendre connaissance de toutes les exigences et instructions concernant votre candidature.**



Dates Limite Dépôt de Candidature :



Preuve de concept (POC) :

Les demandes de financement pour les projets de preuve de concept sont maintenant clôturées.

Transition vers la mise à l'échelle (TVME) :

Les candidatures pour la TVME seront acceptées de manière continue entre le 21 janvier et le 23 septembre 2025.

La première date limite pour envoyer les candidatures à Grands Défis Canada est le 24 avril 2025 à 14 h HE. Les autres dates limites de dépôt des candidatures pour la TVME, tout au long de l'année, seront publiées sur le site Web de Grands Défis Canada et dans la FAQ .

Les candidatures pour la TVME seront évaluées en deux étapes :

- Première étape : les candidats doivent remplir un questionnaire de présélection et fournir un résumé du projet.
- Deuxième étape : les demandeurs doivent soumettre une proposition de projet détaillée. Seules les candidatures sélectionnées à la première étape seront invitées à soumettre une proposition de projet détaillée en deuxième étape.

* Veuillez noter que la réalisation d'une Preuve de concept pour la proposition de votre projet est une condition préalable requise pour le financement de la TVME. Veuillez consulter la Section 5 pour plus de détails sur les conditions d'admissibilité des TVME.

Pour faire une demande de financement, les demandeurs DOIVENT utiliser le formulaire de demande, fourni en ligne et accessible UNIQUEMENT via le portail Fluxx de Grands Défis Canada <<https://gcc.fluxx.io>>. Les utilisateurs existants doivent se connecter à leur compte et les nouveaux utilisateurs doivent créer un compte sur le portail principal des demandes sur Fluxx. (Référez-vous à l'Annexe D pour consulter les instructions sur le Portail des demandes.)

Pour obtenir du soutien technique lors de la création d'un compte ou de la soumission d'une demande en ligne, contactez l'équipe du soutien technique Fluxx de Grands Défis Canada à l'adresse suivante : <http://www.grandchallenges.ca/fluxx-support/>

Envoyez un courriel à playlearnthrive@grandchallenges.ca avec pour objet « Demande de propositions », si vous ne trouvez pas les réponses à vos questions dans le document Foire aux questions (FAQ).

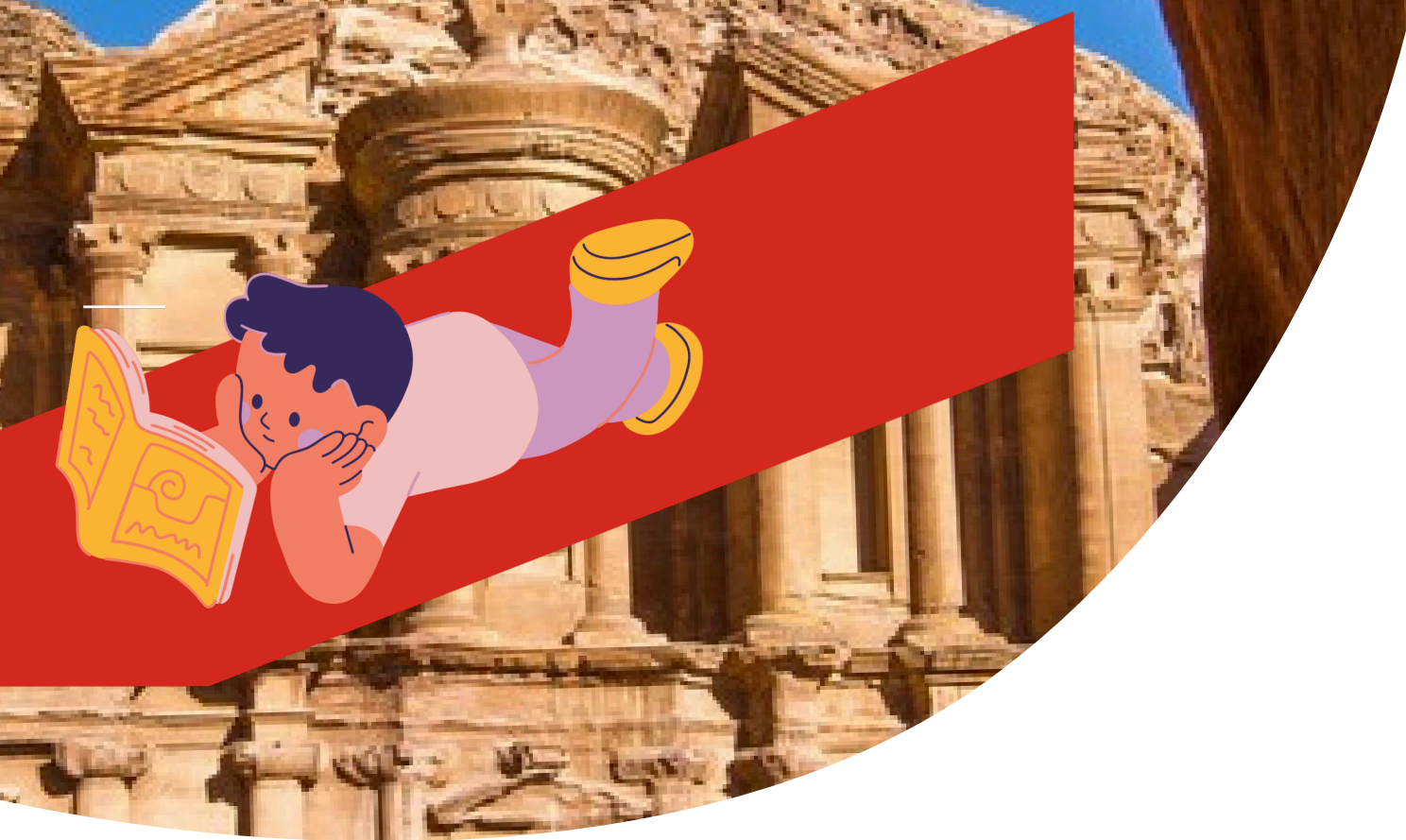


Table des Matières

RÉSUMÉ EXÉCUTIF

1. INTRODUCTION

- 1.1 Grand Challenges Canada/Grands défis Canada
- 1.2 À propos de grands défis Canada et de son travail en développement de la petite enfance
- 1.3 Le problème

2. NOTRE APPROCHE

- 2. Notre Approche : Jouer Apprendre S'épanouir
- 2.2 Définitions importantes
- 2.3 Portée géographique
- 2.4 Axes stratégiques d'intervention
- 2.5 Accent sur les résultats

3. PORTÉE DU PROGRAMME.

- 3.1 Financement disponible
- 3.2 Ce que nous ne finançons pas
- 3.3 Définition du mot innovation
- 3.4 Mise à l'échelle et durabilité
- 3.5 Égalité entre les genres, durabilité environnementale, approche basée sur les droits de l'homme
- 3.6 Partenariat et cofinancement
- 3.7 Ressources pour les innovateurs

4. PREUVE DE CONCEPT (POC)

- 4.1 Portée générale pour la POC
- 4.2 Axes stratégiques d'intervention de la POC
- 4.3 Résultats prioritaires pour la POC
- 4.4 Établir la preuve de concept
- 4.5 Processus de candidature pour la POC et échéancier
- 4.6 Instructions pour le portail de demandes, Fluxx

5. TRANSITION VERS LA MISE À L'ÉCHELLE (TVME)

- 5.1 Portée générale de la TVME
- 5.2 Axes stratégiques d'intervention pour la TVME
- 5.3 Résultats prioritaires pour la TVME
- 5.4 Suivi, évaluation, redevabilité, apprentissage (SERA) pour la TVME
- 5.5 Processus de candidature pour la TVME et échéancier
- 5.6 Instructions pour le portail de demandes, Fluxx

6. APRÈS LE DÉPÔT DE LA CANDIDATURE : PROCHAINES ÉTAPES ET RESSOURCES

- 6.1 Décisions de financement
- 6.2 Activités et livrables

7. CONDITIONS FINANCIÈRES ET COÛTS ADMISSIBLES

- 7.1 Coûts admissibles
- 7.2 Conditions de décaissement
- 7.3 Audit

8. POLITIQUES ET CONDITIONS GÉNÉRALES

- 8.1 Matériel de soumission et avis de confidentialité
- 8.2 Garantie
- 8.3 Propriété intellectuelle et stratégie de partage et de libre accès pour l'impact
- 8.4 Politique sur l'éthique et l'intégrité de la recherche
- 8.5 Droits de grands défis Canada
- 8.6 Frais
- 8.7 Lou applicable
- 8.8 Gestion des risques, sécurité, lutte contre le terrorisme, la corruption et les pots-de-vin
- 8.9 Conditions de conformité par les bailleurs de fonds

ANNEXE A : EXEMPLES ILLUSTRANT DES SOLUTIONS BASÉES SUR LA JEU

ANNEXE B : ORIENTATIONS THÉMATIQUES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

ANNEXE C : INDICATEURS CLÉS POUR LE POC ET LA TVME

ANNEXE D : INSTRUCTIONS POUR LE PORTAIL DES DEMANDES, FLUXX



1. Introduction



1.1 GRAND CHALLENGES CANADA/GRANDS DÉFIS CANADA

La vision de Grands Défis Canada est :

Un monde où l'innovation aide chaque personne à s'épanouir.

Notre mission est de :

construire un monde plus sain et plus équitable en soutenant l'innovation locale, évolutive et durable.

Grands Défis Canada se consacre à soutenir des idées audacieuses à fort impact **Bold Ideas with Big Impact®**. Grâce au financement de divers partenaires et organismes gouvernementaux, y compris Affaires mondiales Canada, notre mission est de soutenir les innovations qui sauvent des vies et améliorent celles des populations les plus vulnérables, dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI) et au Canada. Les idées audacieuses soutenues par Grands Défis Canada intègrent l'innovation scientifique et technologique, mais également l'innovation sociale et commerciale, mieux connue sous le nom [Integrated Innovation®](#).

Grands Défis Canada est l'un des plus grands investisseurs d'impact au Canada qui contribue aussi avec une approche d'investissement féministe, Grand Défis Canada a soutenu un portefeuille de plus de 1 700 innovations dans plus de 100 pays. Depuis 2010, les innovations soutenues par Grands Défis Canada ont touché plus de 80 millions de personnes qui, autrement, n'auraient pas eu accès à des initiatives vitales ou améliorant leur qualité de vie.

Pour plus d'informations, veuillez consulter : www.grandchallenges.ca/.

1.2 À PROPOS DE GRANDS DÉFIS CANADA ET DE SON TRAVAIL EN DÉVELOPPEMENT DE LA PETITE ENFANCE

Grands Défis Canada a développé une vaste expertise interne et des réseaux externes en Développement de la petite enfance (DPE) grâce à l'initiative Saving Brains, qui vise à améliorer le développement du cerveau des jeunes enfants et le développement de l'enfant à l'échelle mondiale. À ce jour, l'initiative Saving Brains a soutenu 163 innovateurs dans 42 pays, avec 9,7 millions de vies atteintes et 5,4 millions de vies améliorées. L'initiative Saving Brains fait partie du **Programme global d'innovation humanitaire de Grands Défis Canada**, qui soutient des innovations audacieuses améliorant la vie des personnes les plus vulnérables et les plus difficiles à atteindre et touchées par des crises humanitaires.

Notre travail a démontré que les besoins et les défis des enfants en situations d'urgence sont à la fois uniques et graves et nécessitent des investissements dédiés et continus. En réponse à ce besoin, nous lançons le nouveau portefeuille **Jouer Apprendre S'épanouir** pour pallier aux limites des approches actuelles au niveau du Développement de la petite enfance dans les situations d'urgence (DPESU) et de l'Éducation en situations d'urgence (ESU).

Grâce au financement de la Fondation LEGO, nous cherchons à créer un pipeline de nouvelles solutions évolutives qui répondent mieux aux besoins uniques des enfants en contextes de crise complexe, ce que nous appelons une « polycrise ». Le [Forum économique mondial](#) définit la polycrise comme « un ensemble de risques mondiaux interconnectés aux effets cumulatifs, de sorte que l'impact global dépasse la somme de chaque élément pris séparément ». La polycrise inclut, mais ne se limite pas à, des catastrophes économiques, sociales, de santé publique, climatiques et liées aux conflits, qui ont des impacts néfastes sur la capacité des enfants à survivre et à s'épanouir.

Nous croyons que ce nouveau programme a le potentiel de révéler des innovations inexploitées dans les domaines du Développement de la petite enfance dans les situations d'urgence (DPESU) et de l'Éducation en situations d'urgence (ESU), tout en s'attaquant aux défis critiques des modèles de livraison de l'aide humanitaire.

1.3 LE PROBLÈME

Le [Rapport sur l'éducation 2022 du HCR](#) illustre à quel point les enfants et les jeunes réfugiés accusent un retard par rapport à leurs pairs non réfugiés en matière d'accès à une éducation inclusive et de qualité. Une tendance préoccupante des dernières années montre que 48 % de tous les enfants réfugiés en âge scolaire dans le monde ne sont pas scolarisés, et les taux d'inscription à l'école primaire pour les réfugiés sont nettement inférieurs à ceux des pays d'accueil. En outre, plus de 50 % des filles n'ayant pas accès à l'éducation vivent dans des pays touchés par des crises.

En 2022, environ 468 millions d'enfants, soit un sur six dans le monde, vivaient dans une zone de conflit.² Une exposition prolongée aux conflits et aux déplacements peut fondamentalement modifier les trajectoires de vie des jeunes enfants.³ Les recherches existantes démontrent un manque d'attention adéquate accordée aux besoins spécifiques des jeunes enfants en contextes de crise, en particulier pour les enfants vivant en milieu urbain en tant que réfugiés.⁴ Les conséquences socio-économiques des crises réduit la capacité des familles à soutenir leurs enfants pour l'accès à un apprentissage formel ou informel, les obligeant souvent à retirer les enfants et les jeunes des environnements d'apprentissage et/ou à ne pas être en mesure de leur fournir des soins attentifs.⁵ Les recherches démontrent que les jeunes enfants nés dans des environnements caractérisés par des expériences négatives cumulées, comme l'exposition à la violence, aux traumatismes, à la pauvreté, au manque d'opportunités et à des interactions limitées et peu réactives avec les aidants, sont plus susceptibles de souffrir de mauvais résultats de santé, de réponses au stress toxique et d'une diminution du bien-être.⁶ Les traumatismes

psychologiques vécus pendant une crise, combinés à la privation physique et à un accès insuffisant aux services de base, peuvent avoir des impacts durables sur la capacité de croissance et d'apprentissage des jeunes enfants.⁷



Les déplacements forcés augmentent le risque de perturbation des rôles parentaux, de négligence des enfants et d'exploitation des jeunes enfants, souvent après la perte de leurs parents, la séparation avec leurs familles ou par les mariages forcés.⁸ Pendant les déplacements, les structures communautaires et le soutien se détériorent, les structures familiales sont susceptibles de se désintégrer, et les risques de discrimination et de harcèlement dans la communauté d'accueil augmentent, ce qui entrave davantage le développement socio-émotionnel des jeunes enfants.⁹

Dans les contextes affectés par les conflits, le jeu des enfants est souvent sacrifié, les familles répondant aux crises en éloignant rapidement les enfants des espaces de jeu et en limitant les activités extérieures et autres loisirs pour les protéger des dangers immédiats.¹⁰

Pourtant, le jeu est essentiel au bien-être des enfants. Il peut les aider à guérir et à s'adapter aux environnements difficiles. Des expériences de jeu soigneusement conçues permettent aux enfants de développer des relations positives, de faire face aux traumatismes et de retrouver un sentiment de contrôle sur leur vie. Par le jeu, les enfants peuvent exprimer leurs émotions, développer des compétences sociales et s'exercer à résoudre des problèmes dans un espace sécuritaire et bienveillant. Le jeu offre également des moyens non verbaux de s'exprimer, ce qui est particulièrement important pour les enfants confrontés à des barrières linguistiques ou incapables de parler de leurs expériences traumatisantes. Grâce au jeu imaginatif, les enfants peuvent redéfinir leurs récits et cultiver l'espoir, leur permettant d'aller de l'avant avec résilience.^{11,12}

Les enfants subissent également le poids des changements climatiques. Près d'un milliard d'enfants dans le monde, soit presque la moitié des enfants, vivent dans des pays classés comme étant à « risque extrêmement élevé » face aux impacts des changements climatiques.¹³ Selon l'UNICEF, 43,1 millions d'enfants ont été déplacés à l'intérieur de leur pays à cause de catastrophes climatiques au cours des six dernières années, soit environ 20 000 enfants déplacés par jour.¹⁴



2. Notre approche



2.1 NOTRE APPROCHE : JOUER APPRENDRE S'ÉPANOUIR

Nous pouvons nous appuyer sur plus de 10 ans d'expérience en soutien à l'innovation pour le développement de la petite enfance (DPE) et les contextes humanitaires pour relever un nouveau Grand Défi dans le cadre du portefeuille Jouer Apprendre S'épanouir.

Notre objectif est de créer des systèmes de soutien solides pour les enfants en contextes de crise complexes afin qu'ils puissent jouer, apprendre et s'épanouir. Nous reconnaissons qu'un développement holistique des enfants inclut leur bien-être physique, intellectuel, psychologique, culturel et social, et qu'il est intrinsèquement lié au bien-être et à la capacité des aidants, des enseignants et des autres membres de leur communauté. La consolidation de ce réseau de soutien est essentiel pour favoriser la croissance et le développement des enfants.

Nous sollicitons des solutions qui créent des systèmes de soutien plus solides pour tous les enfants en situation de crise complexe, de la naissance à l'âge de 12 ans. Les solutions doivent s'adresser plus particulièrement aux enfants négligés dont les besoins éducatifs et de développement ne sont pas satisfaits

Priorités locales

Nous nous engageons à financer, soutenir et plaider en faveur de solutions davantage portées par les communautés locales qui génèrent des changements significatifs pour le développement de la petite enfance dans les situations d'urgence (DPESU) et l'éducation en situations d'urgence (ESU), ainsi que dans le système humanitaire en général.

Nos priorités de financement sont guidées par des analyses locales spécifiques à chaque pays et par des consultations avec des organisations humanitaires de premier plan, des experts techniques en développement de la petite enfance dans les situations d'urgence (DPESU), en éducation en situation d'urgence (ESU) et avec des représentants des communautés touchées, y compris des enfants, des aidants, des éducateurs et des organismes dans la communauté.

Ces consultations ont contribué à l'élaboration de cette Demande de propositions, qui visent à identifier les obstacles les plus urgents et les limites de financement qui affectent les enfants en contextes de polycrise et qui pourraient être résolus grâce à l'innovation. Pour cet appel de financement, l'Institut pour le Développement Humain (IHD) et l'Institut pour le Développement de l'Éducation (IED) de l'Université Aga Khan ont dirigé les recherches et le processus de consultation dans les quatre pays ciblés (Kenya, Ouganda, Jordanie, Liban) et orienté la priorisation des domaines d'intervention. Les cabinets de conseil E&K Consulting et Edvise Me,



disposant d'une expertise locale, ont appuyé l'IHD lors de la revue exploratoire et des engagements avec les parties prenantes. Sur la base de ces analyses, Grands Défis Canada a organisé un atelier réunissant des experts mondiaux et régionaux pour valider les conclusions et préciser davantage la portée et les priorités de l'appel de financement.

Leadership technique et capacités opérationnelles

En plus d'octroyer du financement à l'innovation, nous avons pour objectif de construire une communauté de pratique permettant aux équipes de projet de partager et d'apprendre via les défis et les réussites des autres projets. Une plateforme de soutien aux innovateurs sera mise à disposition pour offrir une opportunité unique de collaboration avec des experts techniques en DPESU et ESU, et de nouer des partenariats avec des parties prenantes clés du secteur. La plateforme fournit un soutien technique aux innovateurs afin de maximiser l'impact des projets financés et de renforcer l'impact collectif du programme.

Les sous-activités de soutien technique incluent, selon les besoins des demandeurs :

- a. Évaluations des besoins pour identifier les exigences spécifiques des innovateurs;
- b. Ateliers d'innovation, adaptés au stade de développement des projets (Preuve de concept initial ou Transition vers la mise à l'échelle), à la région géographique et aux thèmes prioritaires identifiés par la cohorte;
- c. Événements de présentation de l'innovation, avec des séances d'encadrement permettant aux innovateurs de présenter leur travail à des audiences externes, telles que d'autres acteurs et/ou donateurs dans le domaine humanitaire. Ces événements visent à établir de nouveaux partenariats avec des parties prenantes clés dans les secteurs ESU/DPESU et à obtenir des ressources supplémentaires de donateurs pour élargir leurs initiatives;
- d. Services de mentorat et conseils personnalisés, avec des experts régionaux offrant un accompagnement individuel aux innovateurs;
- e. Plateforme d'apprentissage : une plateforme avec des ressources et du matériel pertinents ainsi que des espaces pour échanger en ligne avec des pairs;
- f. Accès au réseau de soutien Saving Brains du GCC, une plateforme intégrée réunissant des experts mondiaux, conçue pour accélérer et suivre les progrès vers des améliorations mesurables du développement des enfants; et
- g. Soutien au suivi, à l'évaluation et à l'apprentissage, conseils sur les modèles d'affaires et le calcul des coûts, appui au renforcement des capacités institutionnelles, mobilisation des parties prenantes, et bien plus encore.

En complément du soutien offert par la plateforme des innovateurs, nous travaillons pour fournir une assistance opérationnelle sur mesure et adaptée à chaque pays. Ce soutien comprend des services de conseil en entrepreneuriat visant à aider les entrepreneurs sociaux à développer des capacités organisationnelles clés grâce à des formations, de l'encadrement et un accompagnement personnalisé.

2.2 DÉFINITIONS IMPORTANTES

Contextes de polycrise

Le [Forum économique mondial](#) définit la polycrise comme un « ensemble de risques mondiaux interconnectés aux effets cumulatifs, de sorte que l'impact global dépasse la somme de chaque élément pris séparément ». Les polycrises désignent des contextes entravant l'accès des enfants à des environnements d'apprentissage de qualité et enrichissants. Ces contextes incluent, sans s'y limiter : l'exposition à des zones de conflit, des situations de déplacement forcé, des camps de réfugiés ou des contextes hors camp, des communautés marginalisées dans les pays d'accueil, des communautés isolées et/ou côtières, des communautés privées d'accès à l'eau et des équipements sanitaires, ou encore des communautés confrontées à la violence, la pauvreté, les maladies, les risques environnementaux et les catastrophes naturelles.

Nous avons délibérément choisi une définition large des polycrises afin de tenir compte des facteurs sociaux, politiques, économiques et environnementaux propres à chaque contexte.

Solutions basées sur le jeu

L'apprentissage par le jeu est une approche puissante qui favorise une croissance saine et permet l'acquisition de connaissances, de compétences cognitives et de caractéristiques personnelles essentielles pour s'épanouir dans un monde en constante évolution. Le jeu se décline sous diverses formes et peut être défini différemment selon les cultures et les contextes.

Pour les très jeunes enfants (de la naissance à trois ans), les expériences ludiques facilitent des interactions soutenantes avec les aidants et contribuent à la construction de connexions neuronales saines. Pour les enfants de trois à 12 ans, l'association du jeu à des exemples concrets enrichit leur compréhension et leur permet d'appliquer leurs connaissances dans divers contextes et de susciter de nouvelles idées. Pour les enfants plus âgés, le jeu favorise la collaboration, l'innovation et les compétences en résolution de problèmes, essentielles pour s'adapter à un avenir incertain.¹⁵ Des recherches démontrent que les expériences d'apprentissage ludiques sont particulièrement efficaces pour développer un large éventail de compétences, comprendre des concepts académiques et améliorer le développement socio-émotionnel, cognitif et linguistique. Elles renforcent également les relations entre pairs, familles et communautés.¹⁶ Conformément à la recherche mondiale, nous considérons comme ludique toute activité ayant les caractéristiques suivantes :



Lorsqu'une activité :

1. est vécue comme source de plaisir, de motivation et d'enthousiasme.
2. aide les enfants à donner du sens à une expérience ou au monde qui les entoure.
3. implique une participation physique, mentale et verbale active.
4. encourage la pratique, l'exploration des possibilités, la révision d'hypothèses ou la découverte de nouveaux défis.
5. (5) favorise la compréhension d'autrui et la construction de relations.¹⁷

Référez-vous à l'Annexe A pour des exemples illustrant l'intégration du jeu dans les programmes de DPESU et ESU.

Approche holistique de l'enfant

Nous visons à soutenir des innovations qui suivent une approche holistique de l'enfant qui reconnaissent la connexion entre le développement social, émotionnel, cognitif et académique des enfants et leur santé physique et mentale. Cette approche repose sur l'idée que l'éducation et les résultats de vie des enfants dépendent de leur accès à des environnements d'apprentissage sécuritaires et accueillants, ainsi qu'à des expériences d'apprentissage enrichissantes, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'école.¹⁸

Populations les plus difficiles à atteindre/traditionnellement exclues ou sous-représentées

Nous cherchons à soutenir les innovateurs pour les aider à créer des systèmes de soutien plus solides pour tous les enfants de la naissance à 12 ans en situation de crise complexe, de la naissance à l'âge de 12 ans. Ces solutions doivent s'adresser plus particulièrement aux enfants négligés dont les besoins éducatifs et de développement ne sont pas satisfaits

Par « les plus difficiles à atteindre et les populations traditionnellement exclues ou sous-représentées », nous entendons les enfants exposés à des risques de protection, les enfants réfugiés et déplacés, les filles et les mères adolescentes, les enfants avec des besoins spéciaux et des handicaps, les enfants avec des besoins en santé mentale et en soutien psychosocial, les enfants résidant dans des zones reculées (comme les communautés rurales et/ou côtières), les enfants vivant dans des communautés d'accueil, les réfugiés urbains, les foyers dirigés par des enfants, et les enfants issus de groupes minoritaires et d'identités différentes.



2.3 PORTÉE GÉOGRAPHIQUE

Dans le cadre de cet appel de financement, nous investirons pour des innovations qui soutiennent l'éducation et le développement des enfants et consolident leurs réseaux de soutien dans deux régions : le Moyen-Orient (en [Jordanie et au Liban](#)) et l'Afrique de l'Est (en [Ouganda et au Kenya](#)).

Nous reconnaissons la difficulté de prioriser le soutien pour certains pays et régions, en tenant compte du fait que les crises humanitaires et les urgences sont multiformes et transcendent souvent les frontières. Les quatre pays ciblés par cette appel de financement représentent chacun des contextes de polycrise, couvrant différents types et stades de crise.

KENYA

Au cours des deux dernières décennies, le Kenya a connu de multiples crises graves, notamment des catastrophes liées au climat, comme des sécheresses et des inondations récurrentes, des épidémies, ainsi que des violences politiques et des conflits interethniques. En 2023, près de 650 000 déplacements internes ont été signalés dont la plupart ont été provoqués par les inondations.¹⁹ Le Kenya abrite de nombreux réfugiés et demandeurs d'asile, principalement en provenance des pays voisins connaissant des conflits persistants, comme l'Éthiopie, le Soudan du Sud et la Somalie. En avril 2024, les plus grands camps de réfugiés du Kenya, Dadaab et Kakuma, accueillait ensemble plus de 500 000 réfugiés.²⁰

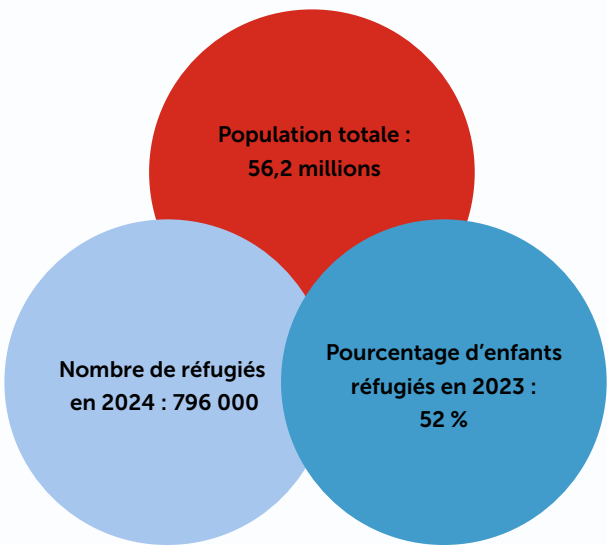


Figure 1: [Source pour le cercle supérieur](#); [Source pour le cercle gauche](#); [Source pour le cercle droit](#).
Les informations contextuelles ci-dessous ont été fournies par l'Université Aga Khan (AKU)

La polycrise au Kenya a des impacts considérables, notamment sur les enfants. Plus de 16 millions d'enfants, soit 67 % des enfants du pays, sont affectés par la pauvreté, le conflit et les risques liés au climat.²¹ En 2022, 22 % des enfants âgés de deux à cinq ans accusaient des retard de santé générale, d'apprentissage et de développement psychosocial.²² Des études isolées indiquent que les enfants réfugiés sont particulièrement vulnérables au retard, avec 91 % des élèves de troisième année qui ne parviennent pas à atteindre les repères de lecture des élèves de deuxième année.²³

OUGANDA

Alimentée par les conflits en cours dans les pays voisins, l'Ouganda connaît l'une des crises de réfugiés les plus rapides au monde et abrite le quatrième plus grand nombre de réfugiés au niveau mondial. L'Ouganda accueille plus de 1,5 million de réfugiés et demandeurs d'asile, dont 850 900 sont des enfants, principalement en provenance du Soudan, du Soudan du Sud et de la République Démocratique du Congo.²⁴ Le pays a également été témoin de graves chocs climatiques, comme des sécheresses chroniques et de l'insécurité alimentaire, des inondations et des épidémies, ainsi que d'autres crises géopolitiques et de déplacements.²⁵

L'accès des enfants à l'éducation préscolaire a été entravé. Bien que le taux de scolarisation dans l'enseignement primaire soit de 96 % dans les 13 districts accueillant des réfugiés, les estimations actuelles suggèrent que seulement la moitié des enfants de trois (3) à cinq (5) ans peuvent accéder à l'éducation préscolaire.²⁶

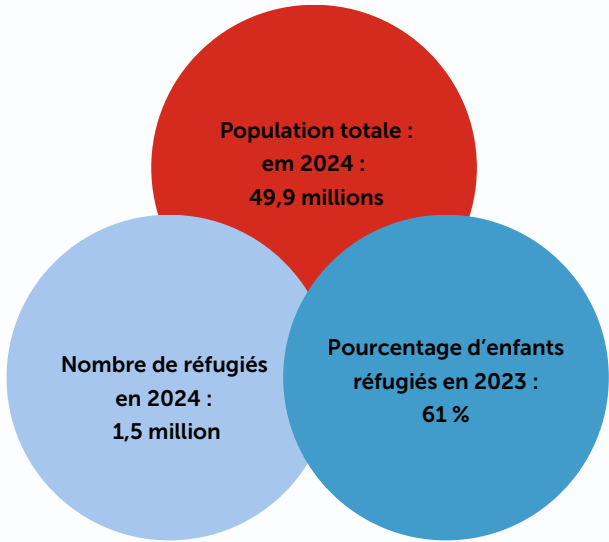


Figure 1 : [Source pour le cercle supérieur](#); [Source pour le cercle gauche](#); [Source pour le cercle droit](#).
Les informations contextuelles ci-dessous ont été fournies par l'Université Aga Khan (AKU)



LIBAN

Le Liban possède le plus grand nombre de réfugiés par habitant et par kilomètre carré au monde. En 2024, 1,5 million de réfugiés syriens résidaient au Liban, dont 50 % ont moins de 18 ans.²⁷ Après une escalade dramatique du conflit en septembre 2024, plus d'un million de personnes ont déjà été déplacées de leurs foyers²⁸, dont 546 000 enfants.²⁹ En plus d'être déplacés, de nombreux enfants ont été blessés et vivent avec une peur accrue de la destruction continue et de l'incertitude.

La grave crise économique que traverse le pays a conduit plus de la moitié de la population à vivre sans accès adéquat à la nourriture, aux soins de santé, à l'éducation et à d'autres services de base.³⁰ Comme la grande majorité des services au Liban sont privatisés, y compris plus de 50 % des écoles, l'accès à une éducation de qualité et les résultats d'apprentissage des enfants dépendent de la capacité des familles à payer une scolarité privée. Par conséquent, 37 % des enfants de moins de 14 ans ne vont pas à l'école.³¹ Ce pourcentage d'enfants non scolarisés est appelé à augmenter avec l'aggravation récente de la situation, puisque près de 75 % des écoles ont été fermées de façon indéfinie, et la moitié d'entre elles servent désormais de refuges pour les communautés déplacées par le conflit.³²

De profondes inégalités sociales persistent pour les réfugiés syriens. Parmi la population générale, 26 % des foyers ne peuvent pas envoyer leurs enfants à l'école, contre 52 % des foyers de réfugiés syriens. Une étude a révélé que les enfants réfugiés présentent des taux plus élevés de troubles comportementaux et de communication, ainsi que des difficultés socio-émotionnelles liées à des taux élevés de stress et de traumatismes.³³

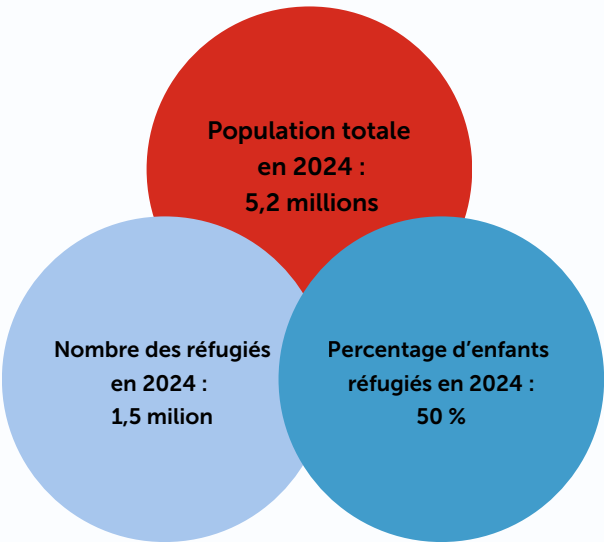


Figure 1 : [Source pour le cercle supérieur](#); [Source pour le cercle gauche](#); [Source pour le cercle droit](#). Les informations contextuelles ci-dessous ont été fournies par l'Université Aga Khan (AKU)

JORDANIE

Depuis 2011, l'infrastructure, l'économie et les services sociaux de la Jordanie ont été fortement impactés par l'afflux de réfugiés, principalement en provenance de Syrie. Des mesures de redressement ont été renforcées dans l'ensemble du pays et se sont concentrées sur l'intégration des réfugiés et des enfants déplacés dans les systèmes nationaux. Des programmes de préparation à l'école pour les jeunes enfants ont été développés dans le but d'universaliser l'accès à la dernière année de maternelle avant l'entrée à l'école primaire. Malgré les efforts d'expansion, en 2020, seulement 38 % des enfants en Jordanie fréquentaient l'école préscolaire (de la naissance à 5 ans), tandis que 62 % restaient hors de l'école.

La situation est souvent pire pour les réfugiés; en fait, les taux de fréquentation préscolaire sont les plus bas pour les filles syriennes (12 %) On estime que 112 000 enfants âgés de 6 à 15 ans n'ont pas accès à une éducation de base, et parmi ceux-ci, 50 % sont des enfants réfugiés syriens. Il existe de grandes disparités entre les régions et les gouvernorats au niveau de la scolarisation, les taux les plus bas étant observés dans les régions du nord et du centre du pays, qui correspondent à l'emplacement des grands camps de réfugiés syriens de Za'atar et d'Azraq.³⁴³⁵ Dans un échantillonnage de camps de réfugiés syriens, une évaluation des compétences fondamentales en lecture et en numératie des enfants a révélé que plus de 75 % des élèves de la 5e et de la 6e année étaient incapables de lire à un niveau de 3e année, ce qui augmente les risques d'abandon scolaire.³⁶ Une autre étude menée auprès de 3 645 enfants a révélé que les enfants syriens réfugiés en Jordanie présentent des difficultés psychosociales accrues et des symptômes émotionnels plus importants que leurs compatriotes jordaniens.³⁷

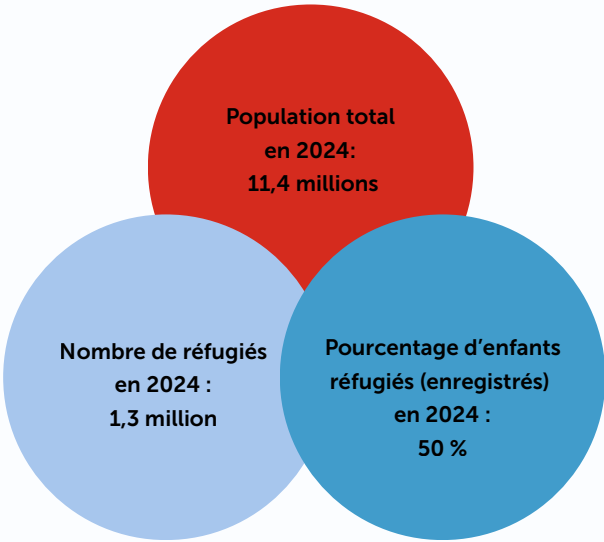


Figure 1 : [Source pour le cercle supérieur](#); [Source pour le cercle gauche](#); [Source pour le cercle droit](#). Les informations contextuelles ci-dessous ont été fournies par l'Université Aga Khan (AKU)

2.4 AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION

Pour être admissibles à un financement, les propositions de projets doivent refléter tous les axes stratégiques d'intervention suivants :

- Les innovations doivent porter sur :
 - a. La consolidation de l'éducation et/ou du développement des enfants (de la naissance à 12 ans), en s'adressant plus particulièrement aux enfants négligés dont les besoins éducatifs et de développement ne sont pas satisfaits; OU
 - b. La consolidation des capacités et/ou du bien-être des réseaux de soutien autour des enfants, y compris, mais sans s'y limiter, leurs éducateurs, aidants, prestataires de soins communautaires, leaders religieux, etc.; OU
 - c. Le soutien des enfants ET de leurs réseaux de soutien. Même si nous encourageons et considérons les propositions qui se concentrent seulement sur l'une des deux premières options, la **préférence sera accordée aux propositions qui démontrent un double intérêt, pour les enfants et les acteurs clés de leurs réseaux de soutien.**
- Les innovations doivent intégrer des solutions **basées sur le jeu** dans leur concept programmatique (l'Annexe A fournit des exemples illustratifs de solutions basées sur le jeu).
- Une **préférence sera accordée aux propositions qui s'alignent sur les sous-thèmes mentionnés à l'Annexe B.** Toutefois, nous encourageons et considérons également les propositions qui ne se concentrent pas explicitement sur ces sous-thèmes, tant qu'elles sont en adéquation avec les axes stratégiques d'intervention décrits ci-dessus.
- Les innovations devraient être **sensibles aux différences culturelles et portées par les communautés.** Elles devraient considérer les moteurs sociaux, culturels et environnementaux complexes qui contribuent à l'apprentissage et au développement précoces des enfants dans au moins un des quatre pays prioritaires.
- Les équipes de projet doivent être dirigées par des leaders efficaces, orientés vers les résultats, capables de développer, tester et affiner ces initiatives et leur déploiement. **L'équipe doit être directement impliquée dans le déploiement du projet.**
- Finalement, nous encourageons les innovations axées **sur l'enfant de manière holistique** (référez-vous à la Section 2.2). Nous comprenons que l'accès des enfants à des environnements d'apprentissage sécuritaires et favorables, à la fois à l'école et à l'extérieur, affecte leurs résultats globaux de développement et de croissance.



2.5 Accent sur les résultats

Jouer Apprendre S'épanouir recherche des idées audacieuses qui amélioreront les résultats relatifs au développement et à l'apprentissage des enfants touchés par des crises dans les pays prioritaire, de la naissance à 12 ans. En tant que premier investisseur d'impact, Grands Défis Canada exige que tous les projets financés rendent compte des activités, des résultats et de l'impact découlant de leurs innovations et qu'une approche appropriée et rigoureuse de Suivi, évaluation, redevabilité, apprentissage (SERA) soit utilisée pour mesurer les résultats, évaluer les effets, documenter les principales leçons et maximiser l'impact.

Les propositions doivent inclure un plan clair pour suivre et évaluer les principaux résultats tout au long du projet, en utilisant des outils et des approches culturellement appropriés et validés dans le contexte lorsqu'ils sont disponibles. Plus précisément, en plus de suivre la portée, la fréquentation et l'engagement des enfants et/ou de leurs systèmes de soutien, toutes les propositions (tant POC que TVME) doivent intégrer au moins l'un des résultats prioritaires suivants dans leurs plans SERA (référez-vous à l'Annexe C pour plus de détails) :

RÉSULTAT PRIORITAIRE N° 1 – RÉSULTATS DU DÉVELOPPEMENT DE L'ENFANT :

Cela inclut le développement cognitif, le développement du langage et linguistique, le développement socio-émotionnel, le développement physique et le développement des compétences motrices. Alignés sur une « approche holistique de l'enfant », ces indicateurs doivent être évalués de manière holistique, en reconnaissant les interdépendances entre ces différents domaines du développement.

RÉSULTAT PRIORITAIRE N° 2 – RÉSULTATS DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANT :

Cela inclut l'évaluation des compétences fondamentales d'apprentissage/éducation, en priorisant la littératie (par exemple, la compréhension de la lecture et les compétences en décodage) et les compétences en mathématiques (par exemple, la numératie de base et la connaissance des nombres). Les innovateurs doivent choisir soigneusement des outils et des approches d'évaluation adaptés au contexte tout en reflétant les attentes du programme local.

RÉSULTAT PRIORITAIRE N° 3 – BIEN-ÊTRE ET CAPACITÉS DES ÉDUCATEURS ET DES AIDANTS :

Cela peut inclure des résultats liés à la santé mentale et au bien-être des aidants et des éducateurs (ou d'autres figures clés dans le réseau de soutien des enfants), ainsi que des indicateurs de connaissances, des attitudes et des pratiques relatives à la parentalité positive, aux soins attentionnés et à la création d'espaces d'apprentissage soutenant. [Les innovateurs évaluant l'impact par rapport au Résultat Prioritaire N° 3 seront également encouragés à intégrer des plans pour suivre les progrès par rapport au Résultat Prioritaire N° 1 ou N° 2].

Bien que cela ne soit pas obligatoire, il peut également être pertinent pour les innovateurs de suivre les résultats en santé mentale et psychosociale des enfants. Il s'agit d'indicateurs de santé mentale « positive » (comme l'amélioration des mesures du bien-être mental, de la capacité d'adaptation, des comportements prosociaux, de la connectivité et de la résilience) et d'indicateurs



de santé mentale « négative » (comme la diminution de l'anxiété, de la dépression et de la détresse psychologique). Pour tenir compte des différentes normes culturelles, croyances et expressions de la santé mentale qui peuvent varier selon les contextes et les populations, il est important que les innovateurs choisissent des outils d'évaluation de la santé mentale adaptés à la culture et validés localement lorsqu'ils sont disponibles.

De plus, une priorité du programme est de soutenir les innovations qui favorisent l'inclusion et l'accessibilité. Les innovateurs seront soutenus par le GCC pour intégrer des approches qui facilitent le suivi continu de l'inclusivité et de l'accessibilité de l'innovation pour les groupes qui rencontrent traditionnellement des barrières d'accès. Minimalement, les innovateurs de POC et de TVME auront l'obligation de rapporter les données sur la participation et l'accès, désagrégées par sexe et par statut de handicap. Durant la conception de leur projet, les innovateurs devraient également réfléchir à la manière de promouvoir l'égalité entre les genres, y compris dans leur approche de suivi, d'évaluation, de redevabilité et d'apprentissage.

Enfin, les innovateurs doivent démontrer un engagement à partager les apprentissages dans les écosystèmes DPESU et ESU au sens large, y compris les succès et les défis. En fonction du financement, nous visons à réunir les innovateurs pour partager régulièrement les leçons apprises et nous encourageons les innovateurs à élaborer des plans clairs pour la diffusion, la traduction et l'apprentissage des connaissances.



3. Portée du programme



3.1 Financement disponible

Il y a deux (2) types d'opportunités de financement disponibles :

1. **Preuve de concept (POC)**, référez-vous à la **Section 4 pour des informations détaillées.**
2. **Transition vers la mise à l'échelle (TVME)**, référez-vous à la **Section 5 pour des informations détaillées.**

Les **subventions de Preuve de Concept** soutiennent les innovations en phase préliminaire pour tester des idées et approches innovantes relatives au développement et à l'apprentissage de la petite enfance dans des contextes de polycrise. À la fin de la période de financement, les projets qui reçoivent un financement de démarrage doivent démontrer des preuves mesurables (par exemple, une preuve de concept), dans un cadre contrôlé ou limité, que la solution proposée est efficace et/ou plus efficace que les approches traditionnelles et que l'innovation a le potentiel de progresser vers une mise à l'échelle.

Les **subventions de Transition vers la mise à l'échelle** soutiennent les innovations éprouvées dans leur processus de mise à l'échelle. L'objectif du financement pour la Transition vers la mise à l'échelle est de soutenir les innovateurs à renforcer les preuves et/ou à attirer des financements et des partenariats supplémentaires auprès des gouvernements locaux, des institutions multilatérales et/ou des investisseurs privés.

Grâce à cette Demande de propositions, les candidatures retenues se verront octroyer :

- Des subventions pour la Preuve de Concept allant **jusqu'à 250 000 \$ CAD par projet** sur une période maximale de 24 mois, OU
- Des subventions au stade préliminaire de la Transition vers la mise à l'échelle **allant de 300 000 à 1 500 000 \$ CAD par projet** sur une période maximale de 24 mois. Si votre proposition est sélectionnée pour un financement, le montant de la subvention sera déterminé en fonction du stade d'avancement de l'innovation.

Nous prévoyons octroyer environ neuf (9) enveloppes pour la Preuve de concept et sept (7) pour la Transition vers la mise à l'échelle (TVME) avec cet appel de financement.

Dans le cadre de cette Demande de propositions, **nous financerons uniquement les projets qui seront déployés dans au moins l'un des quatre (4) pays prioritaires : Jordanie, Liban, Kenya, Ouganda.**



Pour être admissibles au financement, les organismes candidats doivent :

1. Être des organismes sans but lucratif (OSBL) légalement constitués.³⁸
2. Avoir une présence active dans au moins un des quatre pays prioritaires (Jordanie, Liban, Kenya, Ouganda).
3. Être légalement enregistrées pour exercer des activités commerciales dans au moins un des quatre pays prioritaires.
4. Déployer des programmes directement dans au moins un des quatre pays prioritaires.

3.2 CE QUE NOUS NE FINANÇONS PAS

Dans le cadre de cette d'appel de financement, Grands Défis Canada N'OCTROIT PAS DE FINANCEMENT POUR :

- Les innovations qui ne seront pas déployés dans au moins l'un des quatre pays prioritaires (Jordanie, Liban, Kenya, Ouganda)
- Les entités à but lucratif
- Les institutions gouvernementales³⁹
- Les individus
- Les OSBL (organisme sans but lucratif) sans constitution légale
- Les OSBL sans présence active dans au moins l'un des quatre pays prioritaires
- Les OSBL qui ne sont pas légalement enregistrées pour exercer des activités dans au moins l'un des quatre pays prioritaires
- Les OSBL qui ne déploient pas directement des programmes
- Les propositions qui ne sont pas alignées avec les axes stratégiques d'intervention énumérés dans la Section 2.4
- Les propositions relatives à des innovations de POC et de TTS dont les droits de propriété intellectuelle principaux sont détenus par une institution tierce, à moins que cette institution tierce :
 - a.) accorde aux demandeurs suffisamment de droits de licence sur l'innovation pour permettre sa mise à l'échelle dans les pays à revenu faible et intermédiaire; et
 - b.) signe un engagement à respecter la stratégie de partage et d'accès de Grands Défis Canada pour maximiser l'impact.



3.3 DÉFINITION DU MOT INNOVATION

Nous définissons l'innovation comme des idées audacieuses ayant le potentiel de transformer de manière fondamentale la façon dont les solutions de sauvetage et d'amélioration de la vie atteignent et aident les personnes les plus vulnérables affectées par une crise. L'innovation consiste à aborder un problème de manière substantiellement nouvelle et différente par rapport aux efforts existants.

Notre définition de l'innovation inclut l'essai d'idées existantes dans de nouveaux contextes. Quelque chose qui fonctionne dans un contexte stable et qui n'a jamais été essayé dans une situation de crise ou d'urgence pourrait être envisagé pour un financement. Dans ces cas, la solution doit démontrer une compréhension tangible des contextes de polycrise et avoir le potentiel de résoudre une barrière spécifique et existante limitant le développement et/ou l'éducation de la petite enfance, tout en respectant les principes humanitaires.

Nous encourageons les propositions d'innovation sous toutes ses formes : technologies, produits, services, processus, modèles commerciaux, approches politiques et/ou mécanismes de prestation. Les projets sont encouragés à adopter une approche d'Innovation Intégrée®, qui désigne l'application coordonnée de l'innovation scientifique/technologique, sociale et commerciale pour développer des solutions aux défis complexes. Cette approche ne rejette pas les avantages singuliers de chacune de ces innovations, mais met en évidence les synergies puissantes qui peuvent être réalisées en alignant les trois.

Étant donné que de nombreuses barrières au Développement de la petite enfance dans les situations d'urgence (DPESU) et l'Éducation en situations d'urgence (ESU) proviennent d'un réseau complexe de facteurs sociaux, culturels, politiques et économiques, toute solution globale doit également transcender ces sphères d'influence qui se chevauchent mais sont distinctes.

Pour plus d'informations sur l'Innovation Intégrée®, veuillez consulter :

www.grandchallenges.ca/integrated-innovation

3.4 MISE À L'ÉCHELLE ET DURABILITÉ

Pour le nouveau portefeuille Jouer Apprendre S'épanouir, la durabilité désigne la capacité des innovations réussies à être déployées rapidement dans des contextes futurs et continus, et la mise à l'échelle fait référence à la capacité des innovations réussies à atteindre le plus grand nombre possible de personnes en bénéficiant. Nous nous attendons à ce que les innovations les plus réussies que nous finançons soient éventuellement mises à l'échelle grâce à des partenariats avec le secteur public, et que cette mise à l'échelle soit réalisée dans le but d'avoir un impact pertinent sur les populations non desservies et mal desservies des pays à revenu faible et intermédiaire.

Les propositions doivent décrire de manière convaincante comment leurs projets progresseront vers la mise à l'échelle et la durabilité grâce à des canaux publiques⁴⁰, en tenant compte des facteurs suivants :

- ·l'état des infrastructures locales;
- ·les forces sociales, politiques et économiques;
- ·la capacité de l'institution et ses dirigeants;
- ·les partenaires stratégiques et de déploiement potentiels;
- ·les financements disponibles; et
- ·les autres obstacles potentiels à la mise à l'échelle.

Comprendre le contexte local

Pour garantir à la fois l'impact à grande échelle et la durabilité, les équipes de projet doivent inclure un ou plusieurs membres ayant une compréhension des besoins des enfants dans les contextes de polycrise qui sont hautement contextuels. Il est essentiel de comprendre les infrastructures locales ainsi que le contexte social, politique et économique, comme les cultures locales, les traditions et les croyances sociétales, afin de concevoir et de déployer des projets efficaces dans un pays donné.

Cela devrait inclure une compréhension de :

- ·la manière dont l'innovation se rapporte aux priorités locales (par exemple, les plans nationaux/régionaux); et
- ·pourquoi l'innovation serait préférée par rapport à d'autres alternatives.

Plusieurs facteurs peuvent influencer la qualité et la dynamique des relations que les enfants vivent et ces facteurs doivent être pris en compte dans les candidatures, y compris :

Dynamiques de pouvoir : les équipes de projet doivent comprendre les dynamiques locales de pouvoir expérimentés par les enfants. Les équipes ayant une connaissance approfondie du déséquilibre de pouvoir entre adultes et enfants, en particulier au sein de la famille, de la communauté, des écoles et des lieux de travail, seront bien placées pour intégrer ces aspects dans les innovations et dans l'engagement au niveau de l'écosystème.

Inégalité de genre : les inégalités de genre et les normes de genre spécifiques au contexte ont un impact important sur le développement des enfants, et elle sont souvent exacerbées dans les contextes de crise et d'urgence. La démonstration d'une connaissance contextuelle de ces dynamiques aidera les équipes de projet à garantir que leurs innovations aient un impact significatif sur le développement et le bien-être général des jeunes.

Approche de l'inclusion des personnes en situation de handicap : les équipes de projet doivent être sensibles aux adaptations structurelles et aux accommodations nécessaires pour améliorer l'accessibilité et l'engagement des personnes en situation de handicap dans les contextes de crise et d'urgence.

Engagement des parties prenantes

Dans les contextes de polycrise, les enfants et les décideurs finaux sur l'utilisation et la durabilité de l'innovation doivent s'engager dès le départ et pour la durée de vie du projet.

Le développement de la petite enfance et l'éducation sont influencés par plusieurs facteurs, notamment :

- ·la famille et le foyer
- ·les pairs
- ·les communautés locales
- ·les normes socioculturelles
- ·les professionnels de l'éducation, les programmes et les environnements
- ·les programmes et services de santé et sociaux, et/ou
- ·les environnements régionaux, nationaux et mondiaux.

Les parties prenantes doivent s'engager **dès le début (conception du projet) jusqu'à la fin (diffusion des résultats)**. Sur cette base, les innovations réussies seront guidées et soutenues par :

- ·les familles, les pairs
- ·les communautés et les leaders communautaires
- ·les entreprises
- ·les prestataires de soins de santé et les institutions
- ·les enseignants
- ·les décideurs politiques
- ·les gouvernements, et/ou
- ·les organismes internationaux.

Direction de l'équipe

Pour atteindre un impact à grande échelle, des équipes de projet multidisciplinaires et intersectorielles sont fortement encouragées. Les innovations audacieuses doivent être portées par des leaders efficaces et axés sur les résultats, capables de réunir et d'engager les principaux influenceurs. Nous encourageons les équipes de projet à avoir de l'expérience ou à engager des experts pertinents dans les domaines suivants :

- ·Le développement de la petite enfance dans les situations d'urgence (DPESU) et/ou L'éducation en situations d'urgence (ESU);
- ·Le suivi, l'évaluation, la redevabilité et l'apprentissage (SERA);
- ·Les relations avec le secteur privé et/ou public;
- ·Le travail dans les pays de déploiement (Jordanie, Liban, Ouganda, Kenya);
- ·L'expérience vécue en contextes de crise et d'urgence.

Les propositions de projet doivent indiquer comment leur solution sera informée par, coconçue avec, et déployée soit par, soit en partenariat avec les communautés touchées et/ou les répondants locaux. Notre ordre de préférence en termes de liens locaux des innovateurs avec les communautés touchées est le suivant :

- **Portée par la communauté** : un organisme dont les équipes de direction et de gouvernance sont principalement composées d'individus qui s'identifient comme personne originaire de la communauté touchée et sont basés dans ou autour de la région touchée.
- **Dirigée par la communauté** : un organisme avec au moins une personne occupant un poste de direction qui s'identifie comme personne originaire de la communauté touchée qu'elle cherche à atteindre. Ces personnes peuvent aussi faire partie de la diaspora.
- **Partenariat dans la communauté** : l'organisme a une présence active et locale dans la communauté touchée. Même si aucune personne de l'équipe de direction ou de gouvernance ne s'identifie comme étant originaire de la communauté affectée; il y a en place un partenariat actif et équitable avec un ou des organismes communautaires locales dans la zone touchée.

3.5 ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES, DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE, APPROCHE BASÉE SUR LES DROITS DE L'HOMME

Grands Défis Canada est déterminé à promouvoir les principes de durabilité environnementale, d'égalité entre les genres, de droits de l'homme et d'inclusion, comme suit :

Durabilité environnementale : Grands Défis Canada exige que les demandeurs s'engagent à garantir que l'innovation n'aura pas d'effets environnementaux néfastes significatifs, y compris, mais sans s'y limiter, des effets à long terme et cumulatifs. Les demandeurs doivent veiller à ce que la gestion des effets environnementaux, y compris toute analyse, soit réalisée conformément aux processus et exigences environnementaux de Grands Défis Canada. Dans la mesure du possible, les demandeurs doivent intégrer des effets environnementaux positifs tout au long du projet.

Égalité entre les genres : Grands Défis Canada s'engage à promouvoir les principes de l'égalité entre les genres dans les innovations qu'il finance et dans l'ensemble de l'organisation. Plus précisément, Grands Défis Canada soutient les objectifs suivants :

1. Promouvoir la participation égale des femmes, des filles, des garçons, des hommes et des personnes ayant diverses identités sexuelles et de genre dans la prise de décisions pour façonner le développement durable de leurs sociétés;
2. Promouvoir la réalisation des droits humains de toutes les personnes de tous genres; et
3. Réduire les inégalités de genre lors de l'accès aux ressources et aux bénéfices du développement. Nous croyons que soutenir l'égalité entre les genres est un objectif important par lui-même et que l'utilisation d'une perspective de genre dans la recherche et la gestion des innovations, renforce la durabilité de l'impact.

Approche basée sur les droits de l'homme : Grands Défis Canada est déterminé à promouvoir une approche fondée sur les droits de l'homme. Cela inclut la reconnaissance que les inégalités et la marginalisation privent les individus de leurs droits humains, y compris les principes de participation, d'inclusion, d'équité, de transparence et de responsabilité dans le projet du demandeur.

Pour plus d'informations, consultez [Investissement dans une optique de genre](#).

3.6 PARTENARIAT ET COFINANCEMENT

Cette demande de propositions dans le cadre de notre nouveau portefeuille Jouer Apprendre S'épanouir est financée par la Fondation LEGO, une fondation d'entreprise danoise qui travaille dans des pays du monde entier pour garantir que les enfants puissent s'épanouir et développer des compétences holistiques en apprenant par le jeu (LtP). En tant que leader en éducation et développement de la petite enfance, la Fondation LEGO s'engage à améliorer la qualité de l'éducation, réduire les inégalités et l'exclusion, et à aider les enfants à apprendre par le jeu et à grandir pour prospérer, en construisant un avenir où l'apprentissage par le jeu permet aux enfants de devenir des apprenants créatifs, engagés et permanents.

La vision de la Fondation LEGO en contexte de crise est que les enfants (de la naissance à 12 ans et plus) prospèrent en expérimentant les bienfaits de l'apprentissage par le jeu grâce à des approches adaptées à leur situation, tout en posant les bases pour qu'ils deviennent des apprenants créatifs et engagés tout au long de leur vie. La programmation met fortement l'accent sur les résultats du développement des enfants et les résultats d'apprentissage holistiques. Elle inclut la priorité donnée à l'apprentissage des enfants et aux soins nourissants dès la naissance dans les contextes humanitaires; soutenir des relations positives, sensibles et réactives avec leurs tuteurs et autres adultes; améliorer la santé mentale des enfants, leurs compétences socio-émotionnelles et leur bien-être global grâce à des interventions basées sur le jeu; soutenir l'inclusion des réfugiés dans les systèmes nationaux; tester des innovations pour améliorer l'accès à des opportunités éducatives de qualité; et développer à grande échelle des formations professionnelles de qualité pour les enseignants basées sur le jeu.

3.7 RESSOURCES POUR LES INNOVATEURS

Vous pouvez aussi consulter en ligne la [Trousse d'outils des innovateurs](#) sur Grands Défis Canada. Elle contient des ressources destinées aux chercheurs et aux innovateurs pour faciliter la conception des propositions de projet, planifier les modalités du déploiement durable des innovations et créer un impact à l'échelle mondiale. Notre Portail sur l'inclusivité des genres fournit une [trousse d'outils sur l'égalité entre les genres](#).

Veuillez consulter notre document « [Foire aux questions](#) ». Pour toutes autres questions concernant cette Demande de propositions qui ne sont pas abordées dans la FAQ ci-dessus, vous pouvez les envoyer par courriel à playlearnthrive@grandchallenges.ca d'ici le 15 avril 2025.



4. Preuve de concept (POC)

Nous offrons un financement de Preuve de Concept (POC) allant jusqu'à 250 000 \$ CAD pour une durée maximale de 24 mois. Le financement de la POC soutient les innovations phase préliminaire pour tester et affiner les idées audacieuses. Notre objectif est de renforcer le pipeline d'innovations testées et axées sur le Développement de la petite enfance dans les situations d'urgence (DPESU) et l'Éducation en situations d'urgence (ESU) qui concernent les enfants de la naissance à 12 ans, dans au moins l'un des quatre pays suivants : Kenya, Ouganda, Liban et Jordanie.





4.1 PORTÉE GÉNÉRALE POUR LA POC

Nous offrons un financement de Preuve de Concept (POC) allant jusqu'à 250 000 \$ CAD pour une durée maximale de 24 mois. Le financement de la POC soutient les innovations phase préliminaire pour tester et affiner les idées audacieuses. Notre objectif est de renforcer le pipeline d'innovations testées et axées sur le Développement de la petite enfance dans les situations d'urgence (DPESU) et l'Éducation en situations d'urgence (ESU) qui concernent les enfants de la naissance à 12 ans, dans au moins l'un des quatre pays suivants : Kenya, Ouganda, Liban et Jordanie.

4.2 AXES STRATÉGIQUES D'INTERVENTION DE LA POC

Nous sollicitons des innovations de Preuve de concept qui :

- Se concentrent soit sur :
 - La consolidation de l'éducation et/ou du développement des enfants (de la naissance à 12 ans), en s'adressant plus particulièrement aux enfants négligés dont les besoins éducatifs et de développement ne sont pas satisfaits; OU
 - La consolidation des capacités et/ou du bien-être des réseaux de soutien autour des enfants, y compris, mais sans s'y limiter, leurs éducateurs, aidants, prestataires de soins communautaires, leaders religieux, etc.; OU
 - Le soutien des enfants ET de leurs réseaux de soutien. Même si nous encourageons et considérons les propositions qui se concentrent seulement sur l'une des deux premières options, la préférence sera accordée aux propositions qui démontrent un double intérêt, pour les enfants et les acteurs clés de leurs réseaux de soutien.
- Les innovations doivent intégrer des solutions basées sur le jeu dans leur concept programmatique (l'Annexe A fournit des exemples représentant des solutions basées sur le jeu).
- La priorité sera accordée aux propositions qui s'alignent sur les sous-thèmes énumérés à l'Annexe B. Veuillez noter que nous encourageons et prenons en considérations les propositions qui ne se concentrent pas explicitement sur ces sous-thèmes, tant qu'elles s'alignent sur les axes stratégiques d'intervention décrits dans cette Section.
- Sont sensibles aux différences culturelles et sont portées par les communautés. Elles considèrent les moteurs sociaux, culturels et environnementaux complexes qui contribuent à l'apprentissage et au développement précoces des enfants dans au moins un des quatre pays prioritaires.
- Les équipes de projet doivent être dirigées par des chefs de projet efficaces, orientés vers les résultats, capables de développer, tester et affiner ces initiatives et leur déploiement. L'équipe doit être directement impliquée dans le déploiement du projet.
- Qui sont axées sur l'enfant de manière holistique (référez-vous à la Section 2.2). Nous comprenons que l'accès des enfants à des environnements d'apprentissage sécuritaires et favorables, à la fois à l'école et à l'extérieur, affecte leurs résultats globaux de développement et de croissance.

4.3 RÉSULTATS PRIORITAIRES POUR LA POC

Pour la Preuve de concept, les innovateurs n'ont pas l'obligation d'avoir déjà une base de preuves établies pour leur innovation, mais un plan bien défini de suivi et d'évaluation des résultats liés au développement des enfants et à l'apprentissage précoce et/ou de leurs réseaux de soutien. Les candidatures retenues doivent inclure au moins un résultat prioritaire pertinent que l'innovation vise à atteindre, avec des cibles et des plans clairement définis pour mesurer et évaluer les progrès. Référez-vous à la Section 2.5 et à l'Annexe C pour plus de détails sur les définitions de résultat prioritaire, les outils de mesure et autres conditions essentielles de contrôle et d'évaluation. Les innovateurs au stade de la POC doivent aussi rapporter tout autre indicateur de résultat et de performance qui est pertinent pour démontrer le succès de leur innovation.

4.4 ESTABLISHING PROOF OF CONCEPT

Les plans de suivi, évaluation, redevabilité, apprentissage (SERA) sont essentiels pour mesurer le succès d'une innovation. Toutes les propositions doivent fournir un aperçu des activités SERA qui se dérouleront pendant la période du projet, y compris :

- Comment la Preuve de concept est définie et sera évaluée;
- Les plans pour suivre et évaluer les effets de l'innovation sur le ou les résultats prioritaires ciblés;
- Une stratégie pour identifier les lacunes, les défis et les résultats inattendus.



Les plans de collecte de données doivent suivre l'utilisation, l'accès et l'impact de l'innovation, et fournir un bref aperçu des méthodes de mesure et d'évaluation des résultats utilisées par l'équipe tout au long du cycle de vie du projet. Plus précisément, les candidatures doivent inclure des indicateurs à court, moyen et long terme, et une description des modalités de suivi et d'évaluation de ces indicateurs pendant toute la durée du projet. Pour les innovations qui ne peuvent pas démontrer une preuve de concept, les innovateurs doivent expliquer pourquoi leur innovation n'a pas fonctionné afin de capturer les enseignements tirés et d'accélérer les progrès dans le secteur.

Les projets doivent démontrer un changement mesurable et peuvent s'aligner avec les résultats prioritaires sélectionnés décrits dans la Section 2.5 et l'Annexe C, ainsi que d'autres productions et résultats pertinents pour l'innovation.

Comment nous définissons le succès :

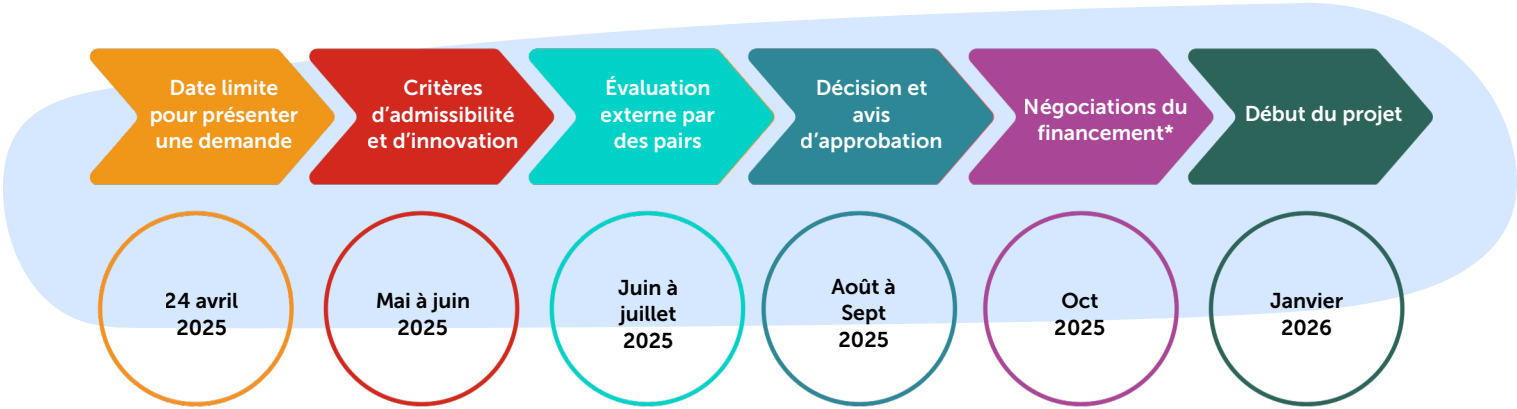
- Des preuves avec une méthodologie appropriée (idéalement dans un cadre contrôlé ou limité) démontrant que l'innovation améliore un ou plusieurs des résultats prioritaires (référez-vous à la Section 2.5) parmi les enfants les moins desservis et non desservis, de la naissance à 12 ans, incluant leurs réseaux de soutien. La méthodologie doit être conçue de manière à ce que les résultats puissent être attribués à l'innovation.
- Des plans réalisables qui définissent comment l'innovation peut être soutenue dans la région cible et/ou mise à l'échelle dans une plus grande région, et/ou
- Des preuves d'appui des parties prenantes clés pour le déploiement et la mise à l'échelle en continu.

Les équipes de projet auront la possibilité d'accéder à un soutien technique pour le suivi et l'évaluation via la plateforme de soutien aux innovateurs, ainsi qu'à un apprentissage par les pairs avec d'autres projets financés dans l'écosystème.

Communiquer les résultats est une partie importante de la redevabilité du projet envers la communauté visée, Grands Défis Canada et les autres parties prenantes clés. Les propositions doivent inclure un aperçu concis de la manière dont l'équipe de projet prévoit engager la communauté et les parties prenantes pertinentes pour diffuser les résultats, engager les différents publics qu'elles souhaitent atteindre, et comment cette diffusion contribuera à l'impact, à la mise à l'échelle et à la durabilité du projet. Bien que la communication des résultats à travers des publications scientifiques soit encouragée, cela ne doit pas être l'objectif principal des projets financés, sauf si une justification bien articulée démontre que la publication est un chemin essentiel pour l'impact et la durabilité.

4.5 PROCESSUS DE CANDIDATURE POUR LA PDC

Les demandes de preuve de concept sont désormais clôturées



Les candidatures de la première étape seront examinées environ 1 à 2 mois après la date limite de dépôt et les candidatures non retenues seront avisées durant cette période.

Les candidatures feront l'objet d'un processus d'évaluation en deux étapes : la présélection (première étape) et l'évaluation externe par des pairs (deuxième étape). Seules les demandes qui passent l'étape de présélection feront l'objet d'une évaluation externe par des pairs.

Les propositions retenues durant le processus d'évaluation en deux étapes seront présentées à l'instance compétente de Grands Défis Canada qui rendra une décision finale sur le financement. Vous trouverez ci-dessous un aperçu du processus d'évaluation.

PREMIÈRE ÉTAPE : LA PRÉSÉLECTION

Critères d'admissibilité de la POC

Grands Défis Canada effectue la présélection des candidatures en fonction des critères d'admissibilité décrits ci-dessous. Les candidatures qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité seront retirées du processus d'évaluation. Les critères d'admissibilité sont énumérés ci-dessous :

1. Les demandeurs admissibles comprennent les organismes sans but lucratif qui :
 - sont des entités légales juridiquement constituées;⁴¹
 - sont légalement enregistrées pour faire des affaires dans au moins un des quatre pays prioritaires (Kenya, Ouganda, Liban et Jordanie);
 - ont une présence active dans au moins un des quatre pays prioritaires;
 - déploieront directement le programme;
 - ont la capacité d'exécuter avec succès des activités dans leur domaine technique;
 - peuvent recevoir et administrer des fonds.

Les candidatures suivantes ne sont pas admissibles :

- Les individus
- Les entités à but lucratif
- Les entreprises individuelles
- Les fiducies et les partenariats non constitués en société
- Les institutions gouvernementales⁴²
- Les bureaux de pays des Nations Unies

* Les entrepreneurs sociaux qui souhaitent envoyer une demande de financement doivent s'assurer qu'ils ont la capacité juridique de conclure un contrat avec Grands Défis Canada.

2. Les projets doivent être déployés dans au moins un des quatre (4) pays prioritaires (Liban, Jordanie, Ouganda ou Kenya).

3. Votre innovation doit être en aligné avec :

- La Section 4.1 Portée générale du POC
- La Section 4.2 Axes stratégiques d'intervention de la POC

La Section 3.2 décrit ce que Grands Défis Canada ne finance pas.

4. Le ou les chefs de projet pour chaque projet doivent être affiliés à l'organisme candidat. Le ou les chefs de projet seront les points de contact de Grands Défis Canada.

5. Chaque chef de projet peut figurer sur une seule demande de financement. Une même institution peut déposer plusieurs propositions de projet, mais chaque proposition doit avoir un chef de projet différent.



6. Le Comité d'évaluation étudie seulement les candidatures complètes, c'est-à-dire celles qui incluent toutes les informations requises et des réponses à chaque question.

7. Les demandeurs doivent obtenir toutes les approbations, consentements ou évaluations juridiques et/ou réglementaires nécessaires pour accepter des fonds de subvention étrangers et/ou mener les activités du projet, avant de conclure une entente de financement. Les demandeurs sont responsables de comprendre et de se conformer à ces réglementations et lois avant de recevoir du financement de Grands Défis Canada.

8. Grands Défis Canada peut, à tout moment et à sa seule discrétion, modifier les critères d'admissibilité des demandeurs, des chefs et/ou des pays admissibles sans toutefois compromettre considérablement le processus d'évaluation.

Veillez noter :

- Grands Défis Canada doit approuver tout changement de chef de projet, de l'organisme demandeur ou du pays de déploiement par rapport au dossier de candidature initiale.
- Même si ce n'est pas requis, nous encourageons les demandeurs à l'extérieur des pays prioritaires de déploiement à collaborer de manière significative avec les innovateurs des pays prioritaires de déploiement.
- Les chefs de projet doivent obtenir l'approbation de leur institution affiliée avant de soumettre toute demande.

Présélection des innovations POC

Les candidatures jugées admissibles passeront ensuite à l'étape de la présélection de l'innovation. Au cours de cette étape, la candidature sera notée en fonction des critères ci-dessous, à l'aide des réponses aux questions de la Section « Résumé du projet » du formulaire de candidature.

Remarque : La présélection de l'innovation ne portera pas sur la faisabilité ou la qualité de la proposition de projet. Cette évaluation se déroulera à un stade ultérieur du processus. Les propositions qui manquent d'innovation et de pertinence seront retirées de la compétition à ce stade.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES INNOVATIONS :

1. INNOVATION

- L'innovation proposée est-elle clairement articulée?
- L'innovation représente-t-elle plus qu'une simple amélioration graduelle par rapport aux approches actuelles et/ou une approche innovante pour le déploiement ou la livraison d'une intervention connue?

2. PERTINENCE

- La solution proposée vise-t-elle :
 - 1. La consolidation de l'éducation et/ou du développement des enfants (de la naissance à 12 ans) en contexte de polycrise, en s'adressant plus particulièrement aux enfants négligés dont les besoins éducatifs et de développement ne sont pas satisfaits; OU
 - 2. La consolidation des capacités et/ou du bien-être des réseaux de soutien autour des enfants en contexte de polycrise, y compris, mais sans se limiter aux éducateurs, aidants, prestataires de soins communautaires, leaders religieux, etc.; OU
 - 3. Le soutien des enfants ET de leurs réseaux de soutien en contextes de polycrise. Même si nous encourageons et considérons les propositions qui se concentrent seulement sur l'une des deux premières options, la **préférence sera accordée aux propositions qui démontrent un double intérêt, pour les enfants et les acteurs clés de leurs réseaux de soutien.**
- La solution proposée intègre-t-elle des éléments basés sur le jeu, comme l'indique la Section 2.2 et à l'Annexe A?
- La solution proposée s'aligne-t-elle sur au moins un des sous-thèmes énumérés dans l'Annexe B? Veuillez noter que nous encouragerons et évaluerons aussi les propositions qui ne se concentrent pas explicitement sur ces sous-thèmes, à condition qu'elles s'alignent sur les axes stratégiques d'intervention décrits ci-dessus.
- L'innovation proposée a-t-elle le potentiel d'améliorer de manière significative au moins un résultat prioritaire décrit à la Section 2.5?
- L'équipe de projet est-elle issue et/ou liée à la communauté locale qu'elle cherche à servir? Plus précisément, la solution est-elle :

- Portée par la communauté : organisme dont les équipes de direction et de gouvernance sont principalement composées d'individus qui s'identifient comme personne originaire de la communauté touchée et qui sont basés dans ou autour de la région touchée; OU
- Dirigée par la communauté : au moins une personne occupant un poste de direction s'identifie comme personne originaire de la communauté touchée qu'elle cherche à atteindre. Ces individus peuvent aussi faire partie de la diaspora; OU
- Un partenariat dans la communauté : l'organisme a une présence active et locale dans la communauté touchée. Même si aucune personne de l'équipe de direction ou de gouvernance ne s'identifie comme étant originaire de la communauté affectée; il y a en place un partenariat actif et équitable avec un ou des organismes communautaires locaux dans la zone touchée.

* À noter : même si les propositions qui entrent dans ces trois catégories sont admissibles dans le cadre de cette DDP, notre ordre de préférence en termes de connexions locales des innovateurs avec les communautés affectées priorise : propriété de la communauté affectée > dirigée par la communauté affectée > partenariat dans la communauté affectée.

DEUXIÈME ÉTAPE : ÉVALUATION EXTERNE PAR DES PAIRS

Les candidatures qui remplissent les critères de présélection et d'innovation passeront ensuite à l'étape de l'évaluation externe par des pairs. Un comité d'évaluation externe par des pairs indépendants composés d'innovateurs et d'experts mondiaux donnera des avis sur le bien-fondé des candidatures détaillées et évaluera chacune d'elles en fonction des critères ci-dessous.

Sur la base des résultats du Comité d'évaluation, la direction de GCC fera une recommandation de financement en tenant compte de ses droits réservés énoncés à la Section 8.5 Droits de Grands Défis Canada. Seuls les projets jugés finançables par le Comité d'évaluation et ceux qui respectent les critères de financement de la Fondation LEGO pourront recevoir une recommandation de financement. En fonction des résultats du Comité d'évaluation, des ajustements au plan de projet proposé, à sa structure, au montant, au type de financement et à la supervision peuvent être nécessaires lors de la négociation de l'entente de financement.



CRITÈRES D'ÉVALUATION

Audace, créativité et innovation intégrée

- La solution proposée a-t-elle le potentiel de transformer les résultats en développement et en éducation de la petite enfance pour les enfants de la naissance à 12 ans, en contextes de polycrise?
- Dans quelle mesure l'innovation est-elle audacieuse, innovante et/ou une amélioration par rapport aux approches actuelles? Les approches innovantes pour déployer ou livrer des interventions connues sont les bienvenues.
- La solution proposée s'applique-t-elle aux enfants les plus vulnérables et/ou difficilement accessibles en contextes de crise et d'urgence?
- Est-ce que l'innovation proposée est alignée avec les axes stratégiques d'intervention (énumérés dans la Section 2.4)?
- Dans quelle mesure l'innovation proposée intègre-t-elle des éléments basés sur le jeu dans son programme?
- Dans quelle mesure l'idée proposée intègre-t-elle une innovation scientifique et/ou technologique, sociale et commerciale (référez-vous à la Section 3.3)?

Plan d'exécution du projet

- Le projet est-il techniquement solide et réalisable dans les limites du montant octroyé et de l'échéancier?
- La proposition respecte-t-elle les bonnes pratiques internationales sur le développement et l'éducation de la petite enfance et respecte-t-elle les approches Do No Harm?
- Une évaluation rigoureuse des risques du projet, des risques de corruption, des risques de détournement de l'aide, des risques de sécurité et des stratégies de mitigation associées est-elle incluse? (Elle doit inclure la protection de la vie privée et la confidentialité des données des personnes touchées, le cas échéant, et inclure le personnel, les personnes touchées, la communauté élargie et toute autre partie prenante.)

Impact :

- L'innovation pourrait-elle avoir un impact significatif sur un ou plusieurs résultats prioritaires, conformément aux éléments énumérés dans la Section 2.5 et l'Annexe C?
- Le plan de suivi, évaluation, redevabilité, apprentissage (SERA) est-il suffisamment solide et conçu pour démontrer la preuve de concept de l'idée en respectant l'échéancier et les ressources fournis? Identifie-t-il un processus précis pour évaluer les résultats qui démontreront la preuve du concept de l'idée d'ici la fin de la période du projet?

Capacité de leadership pour la promotion du changement

- Dans quelle mesure le chef de projet et/ou l'équipe de projet sont-ils issus et/ou liés à la communauté locale qu'elle cherche à servir?
- Le chef de projet proposé et/ou les membres clés de l'équipe sont-ils adéquatement formés, expérimentés et positionnés pour réaliser l'intervention proposée en contextes de polycrise, afin d'obtenir l'impact, la durabilité et la mise à l'échelle souhaités?
- Le chef de projet et/ou les membres clés de l'équipe ont-ils démontré une capacité de compréhension et de réponse aux besoins des personnes touchées dans ce contexte?
- Dans quelle mesure le chef du projet et/ou les membres clés ont-ils démontré leur capacité à s'engager avec les parties prenantes concernées? (par exemple, les membres de la communauté, les acteurs humanitaires, les autorités locales)

Rapport qualité-effort

- La portée des interventions proposées, la capacité de l'équipe de projet et les fonds demandés sont-ils raisonnables et proportionnels aux objectifs du projet?
- La proposition reflète-t-elle une utilisation particulièrement réfléchie et efficace des ressources?

Durabilité environnementale, égalité entre les genres, droits de l'homme et inclusion

- La proposition tient-elle compte de l'égalité entre les genres, de la durabilité environnementale, des droits de l'homme et de l'inclusion?

4.6 INSTRUCTIONS FOR APPLICATION PORTAL, FLUXX

Pour déposer une candidature de financement, les demandeurs doivent utiliser le formulaire de demande en ligne fourni, accessible uniquement via le Portail Fluxx de Grands Défis Canada (<https://gcc.fluxx.io>).

Référez-vous à l'Annexe D pour consulter des instructions détaillées sur l'accès à Fluxx.



5. Transition vers la mise à l'échelle (TVME)

Au stade de la Transition vers la mise à l'échelle (TVME), nous soutenons les innovations prometteuses en phase préliminaire qui ont réalisé la preuve de concept ou ont démontré des résultats positifs initiaux et présentent un potentiel significatif d'impact durable pour une mise à l'échelle ou à mesure qu'elles touchent plus de personnes. Notre objectif est de soutenir les innovateurs pour la mise à l'échelle de leurs projets, avec un financement offert entre 300 000 \$ et 1 500 000 \$ CAD sur une période maximale de 24 mois. Si votre proposition est sélectionnée pour un financement, le montant de la subvention sera déterminé en fonction du stade d'avancement de l'innovation.



5.1 PORTÉE GÉNÉRALE DE LA TVME

Au stade de la Transition vers la mise à l'échelle (TVME), nous soutenons les innovations prometteuses en phase préliminaire qui ont réalisé la preuve de concept ou ont démontré des résultats positifs initiaux et présentent un potentiel significatif d'impact durable pour une mise à l'échelle ou à mesure qu'elles touchent plus de personnes. Notre objectif est de soutenir les innovateurs pour la mise à l'échelle de leurs projets, avec un financement offert entre 300 000 \$ et 1 500 000 \$ CAD sur une période maximale de 24 mois. Si votre proposition est sélectionnée pour un financement, le montant de la subvention sera déterminé en fonction du stade d'avancement de l'innovation.

Il existe plusieurs objectifs ou finalités possibles pour le financement de TVME en fonction du stade de développement de l'innovation, comme :

- Générer des preuves supplémentaires d'impact requises pour la mise à l'échelle et/ou combler les lacunes des preuves existantes (par exemple, par le biais d'études de validation);
- Faire avancer la planification pour la mise à l'échelle et la durabilité (développer ou valider un plan viable, un modèle économique, etc.);
- Renforcer la capacité organisationnelle et les partenariats requis pour la mise à l'échelle

Les innovateurs doivent identifier les objectifs de leur projet de TVME et les montants de financement demandés dans leur demande.

Instruments de subvention

Grands Défis Canada veut offrir des subventions à caractère évolutif et flexible pour permettre aux innovateurs de tester, d'échouer rapidement et de recommencer, tout en suivant un chemin non linéaire vers la mise à l'échelle. Ce financement s'accompagne de mécanismes de redevabilité via des objectifs de projet (jalons) s'échelonnant sur la durée de la subvention, avec des décaissements progressifs basés sur l'atteinte de ces jalons. Grands Défis Canada se réserve le droit de négocier les ententes de financement et de limiter, à sa discrétion, la durée, la portée et le montant du financement accordé.

Partenariats stratégiques et financement de contrepartie

Grands Défis Canada considère que pour atteindre une mise à l'échelle durable au-delà de son financement, les innovateurs ont besoin de partenariats stratégiques offrant non seulement des ressources financières mais également un accès à des réseaux, des marchés et des expertises critiques.

Tous les innovateurs sont encouragés à obtenir un cofinancement en plus de la subvention de Grands Défis Canada. Les autres financements provenant de GDC ou les dons en nature qui n'ont pas d'équivalent en espèces ne sont pas considérés comme des fonds de contrepartie.

Pour les subventions en phase préliminaire de Transition vers la mise à l'échelle, les exigences de cofinancement peuvent être levées au cas par cas. Pour les subventions en phase plus avancée, les innovateurs sont encouragés à négocier des fonds complémentaires selon un ratio minimum de 1:1 (fonds en espèces correspondant au financement de Grands Défis Canada) via des bailleurs de fonds et des partenaires stratégiques. À sa discrétion, Grands Défis Canada peut exiger un ratio supérieur à 1:1 en fonction du stade de l'innovation.

Même si c'est préférable, les innovateurs n'ont pas nécessairement l'obligation de sécuriser un engagement de financement complémentaire pour déposer une candidature.



5.2 Axes stratégiques d'intervention pour la TVME

Nous recherchons des innovations en TVME qui :

- Se concentrent soit sur :
 - La consolidation de l'éducation et/ou du développement des enfants (de la naissance à 12 ans), en s'adressant plus particulièrement aux enfants négligés dont les besoins éducatifs et de développement ne sont pas satisfaits; OU
 - La consolidation des capacités et/ou du bien-être des réseaux de soutien autour des enfants, y compris, mais sans s'y limiter, leurs éducateurs, aidants, prestataires de soins communautaires, leaders religieux, etc.; OU
 - Le soutien des enfants ET de leurs réseaux de soutien. Même si nous encourageons et considérons les propositions qui se concentrent seulement sur l'une des deux premières options, la **préférence sera accordée aux propositions qui démontrent un double intérêt, pour les enfants et les acteurs clés de leurs réseaux de soutien.**
- Les innovations doivent intégrer des solutions basées sur le jeu dans leur concept programmatique (l'Annexe A fournit des exemples représentant des solutions basées sur le jeu).
- La priorité sera accordée aux propositions qui s'alignent sur les sous-thèmes énumérés à

l'Annexe B. **Veuillez noter que nous encourageons et prenons en considérations les propositions qui ne se concentrent pas explicitement sur ces sous-thèmes, tant qu'elles s'alignent sur les axes stratégiques d'intervention décrits dans cette Section.**

- Sont sensibles aux différences culturelles et sont portées par les communautés. Elles considèrent les moteurs sociaux, culturels et environnementaux complexes qui contribuent à l'apprentissage et au développement précoces des enfants dans au moins un des quatre pays prioritaires.
- Les équipes de projet doivent être dirigées par des chefs de projet efficaces, orientés vers les résultats, capables de développer, tester et affiner ces initiatives et leur déploiement. **L'équipe doit être directement impliquée dans le déploiement du projet.**
- Have project teams that are led by effective, results-driven leaders, capable of developing, testing and refining these initiatives and their delivery. **The team must be involved in project implementation directly.**
- Qui sont axées sur l'enfant de manière holistique (référez-vous à la Section 2.2). Nous comprenons que l'accès des enfants à des environnements d'apprentissage sécuritaires et favorables, à la fois à l'école et à l'extérieur, affecte leurs résultats globaux de développement et de croissance.

5.3 RÉSULTATS PRIORITAIRES POUR LA TVME

Les plans de projet pour la TVME doivent inclure des résultats prioritaires et des outils pertinents pour démontrer le succès de l'innovation proposée. Référez-vous à la Section 2.5 (Accent sur les résultats) et à l'Annexe C pour plus de détails sur les définitions de résultat prioritaire, les outils de mesure et autres conditions essentielles de contrôle et d'évaluation. Les innovateurs en TVME doivent aussi rapporter tout autre indicateur de résultat et de performance qui est pertinent pour démontrer le succès de leur innovation.

5.4 SUIVI, ÉVALUATION, REDEVABILITÉ, APPRENTISSAGE (SERA) POUR LA TVME

Les plans de suivi, évaluation, redevabilité, apprentissage (SERA) sont essentiels pour mesurer le succès d'une innovation. Toutes les propositions de financement doivent inclure un plan de suivi et d'évaluation permettant de :

- Mesurer les effets et prouver l'efficacité de l'innovation en regard de l'amélioration des résultats de développement et d'apprentissage des enfants, et/ou du bien-être et des capacités des réseaux de soutien autour des enfants;
- Suivre les résultats pour s'assurer que les bénéfices positifs sont maintenus à mesure que l'innovation est mise à l'échelle et adoptée plus largement;
- Suivre et rapporter la progression vers l'atteinte des résultats escomptés;
- Exploiter les données et les rétroactions pour guider et faciliter l'adaptation, l'itération et l'amélioration continues de l'innovation, afin d'optimiser son impact à long terme;
- Identifier les insuffisances, les limites et les enseignements tirés.

Pour les TVME, les plans de collecte de données doivent suivre l'utilisation, l'accès et l'impact de l'innovation, et fournir un bref aperçu des méthodes de mesure et d'évaluation des résultats utilisées par l'équipe tout au long du cycle de vie du projet. En plus de fournir des rapports sur les résultats prioritaires sélectionnés (référez-vous à la Section 2.5 et l'Annexe C), les propositions doivent inclure des indicateurs à court, moyen et long terme accompagnés d'une description des modalités de suivi et d'évaluation de ces indicateurs pendant toute la durée du projet.

Comment nous définissons le succès :

- Des preuves avec une méthodologie appropriée (idéalement dans un cadre contrôlé ou limité) démontrant que l'innovation améliore un ou plusieurs des résultats prioritaires (référez-vous à la Section 2.5) parmi les enfants les moins desservis et non desservis, de la naissance à 12 ans, incluant leurs réseaux de soutien. La méthodologie doit être conçue de manière à ce que les résultats puissent être attribués à l'innovation.
- Preuve que l'innovation peut être concrétisée et déployée, maintenue et financée à la mise à l'échelle dans le ou les contextes ou régions ciblées, et/ou
- Un intérêt et des engagements démontrés de la part des parties prenantes clés, influenceurs et partenaires pour la mise à l'échelle et la durabilité de l'innovation.

Les équipes de projet auront la possibilité d'accéder à un soutien technique pour le suivi et l'évaluation via la plateforme de soutien aux innovateurs, ainsi qu'à un apprentissage par des pairs via d'autres projets financés dans l'écosystème.

Communiquer les résultats est une partie importante de la redevabilité du projet envers la communauté visée, Grands Défis Canada et les autres parties prenantes clés. Les propositions doivent inclure un aperçu concis de la manière dont l'équipe de projet prévoit engager la communauté touchée et les parties prenantes pertinentes pour diffuser les résultats, engager les différents publics qu'elles souhaitent atteindre, et comment cette diffusion contribuera à l'impact, à la mise à l'échelle et à la durabilité du projet. Bien que la communication des résultats dans des publications scientifiques soit encouragée, elle ne doit pas devenir l'objectif principal des projets financés, sauf si une justification bien articulée démontre que la publication est un chemin essentiel pour l'impact et la durabilité.



5.5 PROCESSUS DE CANDIDATURE POUR LA TVME ET ÉCHÉANCIER

Langue : Même si cette Demande de propositions est traduite en arabe et en français, seules les candidatures rédigées en langue anglaise seront évaluées. Toute candidature envoyée dans une autre langue sera refusée sans évaluation. Notez que la qualité de l'anglais dans les propositions n'affectera pas leur évaluation, sauf si elle nuit considérablement à la clarté des informations.

Échéancier : Les dossiers de candidatures seront acceptés sur une base continue entre le 21 janvier et le 27 novembre 2025 et impliquent un processus en deux étapes : remplir un questionnaire de présélection et fournir un résumé du projet (première étape), puis soumettre une demande de projet complète (deuxième étape).

Dates limite du dépôt des candidatures pour la TVME :

Date limite N° 1 pour le dépôt des candidatures : 24 avril 2025 à 14 h HE

*Veuillez consulter la FAQ pour connaître les autres dates de dépôt des candidatures tout au long de 2025.

Processus d'évaluation :

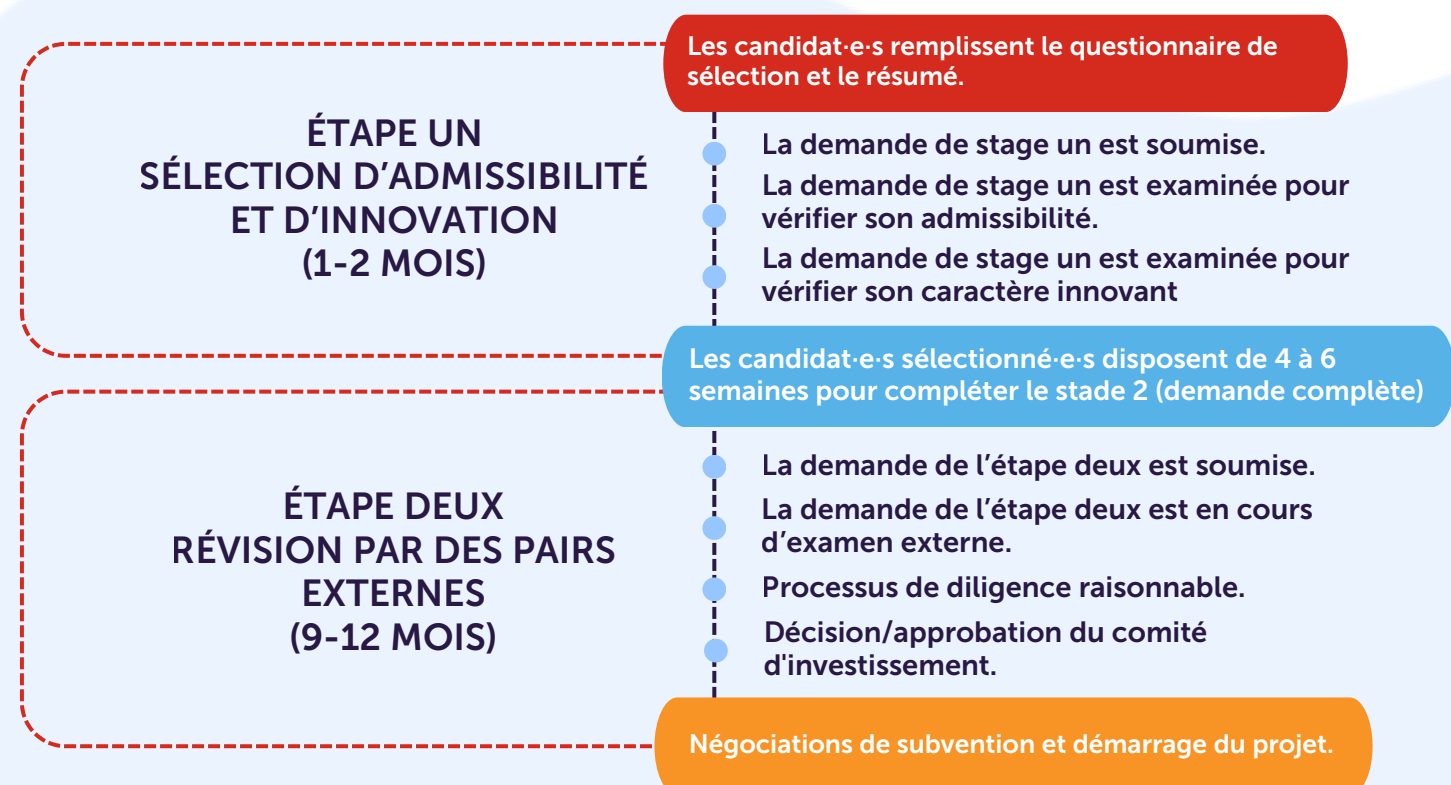
Seules les candidatures sélectionnées à la première étape seront invitées à soumettre une proposition de projet détaillée en deuxième étape. Les candidatures de la première étape seront examinées environ 1 à 2 mois après la date limite de dépôt et les candidatures non retenues seront informées durant cette période.

Les candidatures sélectionnées seront invitées à soumettre une proposition de projet détaillée dans les 4 à 6 semaines pour finaliser la deuxième étape de leur demande, avant l'évaluation externe par des pairs.

Les organismes invités à soumettre une proposition de projet détaillée (en deuxième étape) feront l'objet d'une évaluation externe par des pairs, suivie d'une vérification approfondie du potentiel d'impact, des opérations, des finances, des paramètres techniques, de la propriété intellectuelle, des partenariats, de l'égalité entre les genres, de la durabilité environnementale, des droits humains et de l'inclusion.

Les décisions finales de financement sont rendues par la direction, le comité d'investissement et/ou le conseil d'administration de Grands Défis Canada en fonction du niveau de financement de la TVME et en tenant compte des droits réservés énoncés à la Section 8.5 Droits de Grands Défis Canada. Les recommandations de financement au conseil d'administration sont faites par un comité d'investissement après la révision des recommandations du personnel (sur la base de l'évaluation des documents de demande fournis par l'innovateur, d'une vérification approfondie et d'autres informations disponibles, comme de brefs entretiens avec l'innovateur.

LE FINANCEMENT POUR LA TVME EST UN PROCESSUS DE 9 À 12 MOIS POUR PASSER DE LA DEUXIÈME ÉTAPE AU LANCEMENT DU PROJET.



PREMIÈRE ÉTAPE : LA PRÉSÉLECTION

Critères de présélection pour la TVME

Grands Défis Canada effectue la présélection des candidatures en fonction des critères d'admissibilité décrits ci-dessous. Les candidatures qui ne répondent pas aux critères d'admissibilité seront retirées du processus d'évaluation. Les critères d'admissibilité sont énumérés ci-dessous :

1. Les demandeurs admissibles comprennent les organismes sans but lucratif qui :
 - sont des entités légales juridiquement constituées;⁴³
 - sont légalement enregistrées pour faire des affaires dans au moins un des quatre pays prioritaires (Kenya, Ouganda, Liban et Jordanie);
 - ont une présence active dans au moins un des quatre pays prioritaires;
 - déploieront directement le programme;
 - ont la capacité d'exécuter avec succès des activités dans leur domaine technique;
 - peuvent recevoir et administrer des fonds.

Les éléments suivants ne sont pas admissibles :

- Les individus
- Les entreprises individuelles
- Les entités à but lucratif
- Les fiducies et les partenariats non constitués en société
- Les institutions gouvernementales⁴⁴
- Les bureaux de pays des Nations Unies

* Les entrepreneurs sociaux qui souhaitent envoyer une demande de financement doivent s'assurer qu'ils ont la capacité juridique de conclure un contrat avec Grands Défis Canada.

2. Les projets doivent être déployés dans au moins un des quatre (4) pays prioritaires (Liban, Jordanie, Ouganda ou Kenya).

3. Votre innovation doit être en aligné avec :

- 5.1 Portée générale pour la TVME
- 5.2 Axes stratégiques d'intervention pour la TVME

La Section 3.2 décrit ce que Grands Défis Canada ne finance pas.

4. Le ou les chefs de projet pour chaque projet doivent être affiliés à l'organisme candidat. Le ou les chefs de projet seront les points de contact de Grands Défis Canada.

5. Chaque chef de projet peut figurer sur une seule demande de financement. Une même institution peut déposer plusieurs propositions de projet, mais chaque proposition doit avoir un chef de projet différent.

6. Le Comité d'évaluation étudie seulement les candidatures complètes, c'est-à-dire celles qui incluent toutes les informations requises et des réponses à chaque question.

7. Les demandeurs doivent obtenir toutes les approbations, consentements ou évaluations juridiques et/ou réglementaires nécessaires pour accepter des fonds de subvention étrangers et/ou mener les activités du projet, avant de conclure une entente de financement. Les demandeurs sont responsables de comprendre et de se conformer à ces réglementations et lois avant de recevoir du financement de Grands Défis Canada.

8. Grands Défis Canada peut, à tout moment et à sa seule discrétion, modifier les critères d'admissibilité des demandeurs, des chefs de projet et/ou des pays admissibles, sans toutefois compromettre considérablement le processus d'évaluation.

Veillez noter :

- Grands Défis Canada doit approuver tout changement de chef de projet, de l'organisme demandeur ou du pays de déploiement par rapport au dossier de candidature initiale.
- Même si ce n'est pas requis, nous encourageons les demandeurs résidant à l'extérieur des pays prioritaires de déploiement à collaborer de manière significative avec les innovateurs dans les pays priorités pour le déploiement.
- Les chefs de projet doivent obtenir l'approbation de leur institution affiliée avant de soumettre toute demande.



Présélection des innovations en phase de TVME

Les candidatures jugées admissibles passeront ensuite à l'étape de la présélection de l'innovation. Au cours de cette étape, la candidature sera notée en fonction des critères ci-dessous, à l'aide des réponses aux questions de la Section « Résumé du projet » du formulaire de candidature.

Remarque : La présélection de l'innovation ne portera pas sur la faisabilité ou la qualité de la proposition de projet. Cet aspect sera évalué à un stade ultérieur du processus. Les propositions qui manquent d'innovation et de pertinence seront retirées de la compétition à ce stade.

CRITÈRES DE SÉLECTION DES INNOVATIONS :

1. INNOVATION

- L'approche proposée est-elle innovante et clairement articulée?
- L'innovation représente-t-elle plus qu'une simple amélioration graduelle par rapport aux approches actuelles et/ou une approche innovante pour le déploiement ou la livraison d'une intervention connue?
- Y a-t-il des preuves qui démontrent que l'innovation est prête pour la mise à l'échelle?

2. PERTINENCE

- La solution proposée vise-t-elle :
 - 1. La consolidation de l'éducation et/ou du développement des enfants (de la naissance à 12 ans) en contexte de polycrise, en s'adressant plus particulièrement aux enfants négligés dont les besoins éducatifs et de développement ne sont pas satisfaits; OU
 - 2. La consolidation des capacités et/ou du bien-être des réseaux de soutien autour des enfants en contexte de polycrise, y compris, mais sans se limiter aux éducateurs, aidants, prestataires de soins communautaires, leaders religieux, etc.; OU
 - 3. Le soutien des enfants ET de leurs réseaux de soutien en contextes de polycrise. Même si nous encourageons et considérons les propositions qui se concentrent seulement sur l'une des deux premières options, la **préférence sera accordée aux propositions qui démontrent un double intérêt, pour les enfants et les acteurs clés de leurs réseaux de soutien.**
- La solution proposée intègre-t-elle des éléments basés sur le jeu, comme l'indique la Section 2.2 et à l'Annexe A?
- La solution proposée s'aligne-t-elle sur au moins un des sous-thèmes énumérés dans l'Annexe B? Veuillez noter que nous encouragerons et évaluerons aussi les propositions qui ne se concentrent pas explicitement sur ces sous-thèmes, à condition qu'elles s'alignent sur les axes stratégiques d'intervention décrits ci-dessus.
- Des preuves de concept sont-elles fournies pour démontrer des améliorations significatives vers les résultats prioritaires décrits dans la Section 2.5, notamment : des résultats de développement et/ou d'apprentissage précoce des enfants et/ou des résultats en matière de capacité et de bien-être des réseaux de soutien qui les entourent?
- L'équipe de projet est-elle issue et/ou liée à la communauté locale qu'elle cherche à servir? Plus précisément, la solution est-elle :

- Portée par la communauté : organisme dont les équipes de direction et de gouvernance sont principalement composées d'individus qui s'identifient comme personne originaire de la communauté touchée et qui sont basés dans ou autour de la région touchée; OU
 - Dirigée par la communauté : au moins une personne occupant un poste de direction s'identifie comme personne originaire de la communauté touchée qu'elle cherche à atteindre. Ces individus peuvent aussi faire partie de la diaspora; OU
 - Un partenariat dans la communauté : l'organisme a une présence active et locale dans la communauté touchée. Même si aucune personne de l'équipe de direction ou de gouvernance ne s'identifie comme étant originaire de la communauté affectée; il y a en place un partenariat actif et équitable avec un ou des organismes communautaires locaux dans la zone touchée.
*À noter : même si les propositions qui entrent dans ces trois catégories sont admissibles dans le cadre de cette DDP, notre ordre de préférence en termes de connexions locales des innovateurs avec les communautés affectées priorise : propriété de la communauté affectée > dirigée par la communauté affectée > partenariat dans la communauté affectée.
- En mesure de présenter un plan réaliste et durable pour déployer la mise à l'échelle définie? Ou en mesure de présenter des éléments d'un plan défini?

DEUXIÈME ÉTAPE : ÉVALUATION EXTERNE PAR DES PAIRS

Candidature complète de TVME

Les demandeurs qui réussissent la première étape de présélection sont invités à soumettre une proposition de projet complète, qui sera examinée durant l'évaluation externe par des pairs, supervisée par Grands Défis Canada et menée par des experts indépendants en la matière en fonction des critères suivants :

Critères d'évaluation

Audace, créativité et innovation intégrée

- La solution proposée a-t-elle le potentiel de transformer les résultats de développement et d'éducation de la petite enfance pour les enfants dans des contextes de polycrise, de la naissance à 12 ans?
- Dans quelle mesure l'innovation est-elle audacieuse, innovante et/ou une amélioration par rapport aux approches actuelles? Les approches innovantes pour déployer ou livrer des interventions connues sont les bienvenues.
- La solution proposée s'adresse-t-elle aux enfants les moins desservis et non desservis en contextes de crise et d'urgence?
- L'innovation proposée s'aligne-t-elle avec les axes stratégiques d'intervention à considérer pour le financement (énumérés à la Section 5.2)?
- Dans quelle mesure l'innovation proposée intègre-t-elle des éléments basés sur le jeu dans son programme?

- Dans quelle mesure l'idée proposée intègre-t-elle une innovation scientifique et/ou technologique, sociale et commerciale? (référez-vous à la Section 3.3)
- Dans quelle mesure le demandeur démontre-t-il une compréhension du paysage global du DPESU ou de l'ESU et de l'emplacement de l'innovation dans ce contexte?

Plan d'exécution du projet

- Le projet est-il techniquement solide et réalisable dans les limites du montant octroyé et de l'échéancier?
- Une évaluation rigoureuse des risques du projet, des risques de corruption, des risques de détournement de l'aide, des risques de sécurité et des stratégies de mitigation associées est-elle incluse? (Elle doit inclure la protection de la vie privée et la confidentialité des données des personnes touchées, le cas échéant, et inclure le personnel, les personnes touchées, la communauté élargie et toute autre partie prenante.)

Impact

- Preuve du concept : L'innovateur a-t-il présenté suffisamment de preuves convaincantes pour soutenir l'impact de son idée sur les résultats prioritaires sélectionnés (référez-vous à la Section 2.5 « Accent sur les résultats » et l'Annexe C pour plus de détails) et la réduction significative des obstacles majeurs au développement précoce et à l'éducation dans un cadre contrôlé ou limité?
- Potentiel d'impact : L'innovation est-elle conçue pour améliorer de manière substantielle les résultats en matière de développement et d'éducation des enfants les plus démunis et mal desservis, de la naissance à 12 ans? Si cette innovation parvient à atteindre ces enfants, aura-t-elle un impact significatif et durable sur leur vie?
- Suivi et évaluation : L'innovateur décrit-il un plan d'apprentissage clair et un plan SERA (suivi, évaluation, redevabilité, apprentissage) solide pour l'innovation? Le plan SERA est-il suffisamment solide pour tirer les conclusions appropriées d'ici la fin de la période de financement?

Mise à l'échelle et durabilité

- La solution proposée est-elle appropriée pour un déploiement plus large et pour une mise à l'échelle dans des contextes de crise et d'urgence?
- La proposition reflète-t-elle un plan bien élaboré pour la mise à l'échelle et la durabilité, incluant les engagements requis des parties prenantes et des partenaires clés pour continuer sur le long terme vers une mise à l'échelle et une durabilité?
- Les activités décrites dans la portée de l'intervention proposée permettront-elles à l'innovateur d'atteindre des progrès significatifs durant son parcours vers la mise à l'échelle et la durabilité?
- La portée de l'intervention proposée permet-elle à l'innovateur d'atteindre un nombre significativement plus important de personnes et/ou d'avoir un impact plus important sur chaque personne touchée?

Capacité de leadership pour la promotion du changement

- Dans quelle mesure le chef de projet et/ou l'équipe de projet sont-ils issus et/ou liés à la communauté locale qu'elle cherche à servir?

- Le chef de projet proposé et/ou les membres clés de l'équipe sont-ils adéquatement formés, expérimentés et positionnés pour réaliser l'intervention proposée dans des contextes de polycrise, afin d'obtenir l'impact, la durabilité et la mise à l'échelle souhaités?
- Le chef de projet et/ou les membres clés de l'équipe ont-ils démontré une capacité de compréhension et de réponse aux besoins des personnes touchées dans ce contexte?

5.6 INSTRUCTIONS POUR LE PORTAIL DE DEMANDES, FLUXX

Pour déposer une candidature de financement, les demandeurs doivent utiliser le formulaire de demande en ligne fourni, accessible uniquement via le Portail Fluxx de Grands Défis Canada (<https://gcc.fluxx.io>).

Référez-vous à l'Annexe D pour consulter une description détaillée de l'accès à Fluxx.





6. Après le dépôt de la candidature : Prochaines étapes et ressources

6.1 DÉCISIONS DE FINANCEMENT

À l'issue de la diligence raisonnable, Grands Défis Canada présentera l'innovation à la direction ou au comité d'investissement qui formulera une recommandation finale au conseil d'administration sur la décision d'octroyer une subvention, selon le stade de financement de TVME octroyé.

Des ajustements au plan de projet proposé, à la structure, au montant et à la supervision pourraient être requises avant la réalisation d'une entente de financement.

6.2 ACTIVITÉS ET LIVRABLES

Les projets financés devront s'engager dans les activités suivantes et fournir les livrables spécifiques énumérés ci-dessous :

1. **Rapports sur le rendement**, focalisés sur l'utilisation des fonds et les résultats obtenus. Le rapport sera fourni tous les trois ou six mois, en fonction de l'évaluation des risques du projet et de l'institution.
2. **Suivi, évaluation, redevabilité, apprentissage (SERA)** . En tant que premier investisseur d'impact, Grands Défis Canada exige que tous les projets financés rendent compte des activités, des résultats et de l'impact découlant de leurs projets. L'équipe de Grands Défis Canada travaille avec les équipes de projet pour s'assurer qu'une approche SERA appropriée et rigoureuse est utilisée pour mesurer les résultats. Deux fois par an, les innovateurs rendent compte des résultats quantitatifs et qualitatifs à Grands Défis Canada.
3. **Accéder à l'innovation subventionnée**, en créant et en exécutant un « Plan de libre accès » pour fournir l'accès aux utilisateurs finaux cibles (qui seront définis dans l'entente de financement) et qui sont le plus démunis dans les pays à revenu faible et intermédiaire concernés (Jordanie, Liban, Ouganda et Kenya), y compris spécifiquement ceux qui sont mal desservis ou non desservis et qui sont les plus dépourvus de ressources (référez-vous à la Section 2.2).

4. **Diffusion des connaissances du projet**, en créant et exécutant un « Plan de partage », y compris le partage avec d'autres organismes, via les médias sociaux, des publications en accès libre, le dépôt de données dans des dépôts accessibles au public, des communiqués de presse, des conférences et d'autres activités de mobilisation publique incluant des parties prenantes, et la contribution à l'agenda d'apprentissage pour des défis spécifiques, y compris la participation à des réunions (par exemple, la réunion annuelle de Grand Défis Canada, des tables rondes) avec d'autres innovateurs de Grands Défis Canada.

5. **Un rapport final** devra rendre compte des dépenses financières et fournir une évaluation claire de l'impact du projet, y compris les progrès réalisés pour garantir l'accès aux innovations pour ceux qui en ont le plus besoin et la diffusion généralisée des connaissances. Les instructions pour la rédaction du rapport seront fournies aux candidatures retenues. Veuillez noter qu'une retenue de 5 % des fonds sera appliquée à tous les financements dans le cadre de ce programme. Cette retenue sera libérée aux équipes à la fin du projet, après la justification complète des coûts et après la réception d'un rapport final satisfaisant.

6. **Mises à jour continues après l'investissement** sur la gestion des droits de propriété intellectuelle des innovations soutenues et sur les progrès de déploiement des Plans de partage et d'accès.

La liste complète des activités et des livrables se reflètera dans l'entente de subvention avec Grands Défis Canada.

Les projets financés doivent conserver la documentation du projet durant sept (7) ans après la fin de l'Entente de subvention, y compris les documents financiers qui peuvent être audités par Grands Défis Canada ou tout autre bailleur de fonds de cette initiative.





7. Conditions financières et coûts admissibles

Cette Section fournit un aperçu des principes directeurs et des termes de financement de Grands Défis Canada. Si le projet est sélectionné pour un financement, les équipes devront se conformer aux politiques associées. Ces politiques peuvent être mises à jour de temps à autre et peuvent être consultées sur le site Web de Grands Défis Canada, dans la Section [Ressources pour les innovateurs](#).

7.1 COÛTS ADMISSIBLES

Le texte ci-dessous présente une vue d'ensemble des coûts admissibles directement liés au déploiement du projet dans le cadre du financement de Grands Défis du Canada. Pour plus d'informations, veuillez consulter les [Directives sur les coûts de Grands Défis Canada](#).

Rémunération – Employés du bénéficiaire du financement

La rémunération comprend les salaires, les avantages (conformément aux politiques internes) et les taux de rémunération journaliers payés aux employés pour un travail directement lié au projet. Les salaires et les taux de rémunération doivent être comparables au marché local pour des types de travail similaires.

Les salaires payés par l'innovateur à ses employés peuvent être augmentés conformément aux directives des Affaires mondiales Canada sur la Politique sur les augmentations salariales dans le cadre des accords de contribution pour l'acheminement de l'aide au développement international, disponible à l'adresse suivante : [Politique sur les augmentations salariales dans le cadre des accords de contribution pour l'acheminement de l'aide au développement international](#)

Les innovateurs doivent être en mesure de justifier la rémunération facturée à GCC à l'aide d'une feuille de temps ou d'un autre système de gestion du temps. Les innovateurs sans système de gestion du temps ou sans la capacité de gérer des feuilles de temps doivent suivre les directives émises par Affaires mondiales Canada disponibles [ici](#).

Frais de sous-traitance

Les sous-traitants sont des individus ou groupes externes engagés par un innovateur pour fournir

des biens et/ou des services dans le cadre du projet. Les paiements sont effectués en vertu d'un contrat de sous-traitance. L'innovateur et le sous-traitant doivent maintenir une relation à distance pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu.

Les taux ou montants individuels négociés dans le cadre d'un contrat de sous-traitance doivent respecter les exigences de la [Politique d'approvisionnement](#) de GCC et ne doivent pas dépasser la valeur marchande équitable pour le bien ou le service concerné. Les contrats supérieurs à 25 000 \$ CAD pour les biens et à 40 000 \$ CAD pour les services au cours de chaque année fiscale doivent être octroyés par appel d'offres compétitif, sauf s'il existe une raison valable de ne pas le faire, ce qui nécessite l'approbation préalable de GCC.

Lors de la signature de plusieurs contrats avec le même fournisseur, la valeur cumulée des contrats doit être calculée pour appliquer les seuils précisés dans la Politique d'approvisionnement.

Les frais juridiques directement liés au projet sont des frais de sous-traitance admissibles.

Les frais de sous-traitance sont soumis aux mêmes exigences de dépenses admissibles et non admissibles applicables à l'innovateur.

Frais de déplacement

Les frais de déplacement réels et raisonnables directement liés au déploiement du projet et encourus par les employés de l'innovateur conformément aux dispositions de la [Politique sur les voyages](#) de GCC sont des dépenses admissibles.

Biens et fournitures

Les frais réels et raisonnables découlant de l'achat, de la location, de l'entretien, du transport et de l'installation de biens, d'actifs et de fournitures directement liés au projet sont des dépenses admissibles, à condition que ces frais ne dépassent pas la valeur marchande équitable. Les frais de gestion administrative des bureaux doivent être inclus dans la Section 1.6 Frais de gestion de projet.

Frais d'équipement

« Équipement » est défini comme un bien ayant une durée de vie utile supérieure à un an et coûtant plus de 1 000 \$ CAD par unité. Le prix payé pour cette dépense doit être raisonnable par rapport aux options alternatives sur le marché. Les frais peuvent inclure le prix d'achat de base, le transport et l'installation de l'équipement.

Les innovateurs doivent fournir un Plan de disposition des actifs à la fin du projet. Si l'équipement acheté pour le projet a encore une valeur à ce moment-là mais ne sera plus utilisé pour les activités du projet, GCC peut demander à l'innovateur de vendre l'équipement à sa valeur

marchande et de rembourser à GCC le produit de cette vente.

L'achat d'équipement dont le coût dépasse 25 000 CAD au cours d'une année fiscale doit être octroyé par appel d'offres compétitif conformément à la [Politique d'approvisionnement](#) de GCC, sauf s'il existe une raison valable de ne pas le faire, ce qui nécessite l'approbation préalable de GCC.

Frais de gestion de projet

Exemples de coûts administratifs réels et raisonnables directement liés au déploiement du projet :

- Frais de télécommunication (Internet, télécopieur, cellulaire), frais postaux et de messagerie;
- Frais de traduction et de traitement de texte, les frais d'imprimerie et de reprographie pour la production de rapports et de matériel de lecture;
- Frais de réunions, d'ateliers, de conférences (y compris les frais de repas et de déplacement pour les participants);
- Frais de transferts bancaires;
- Frais liés à l'espace de bureau et aux services associés, nécessaires au déploiement du projet;
- Frais de publication durant la période de financement;
- Achat d'espace publicitaire pour promouvoir les activités du projet;
- Services d'hébergement, comme des serveurs ou bases de données requises pour le déploiement du projet;
- Abonnements logiciels requis pour le déploiement du projet;
- Frais d'approbation éthique et de comité de révision;
- Frais de brevet requis pour le déploiement du projet, jugés raisonnables par GCC;
- Autres dépenses administratives directement liées aux activités du projet.

Sous-subsventions

Un sous-bénéficiaire de subvention est une organisation externe qui agit comme un partenaire pour fournir les services clés nécessaires à la réalisation du projet et qui ne peut pas être facilement remplacée par un fournisseur ou un prestataire. Les coûts de sous-bénéficiaire de subvention sont des dépenses admissibles si les exigences suivantes sont remplies :

- Les sous-titulaires de subvention doivent être en mesure de conclure des ententes légales.
- Les sous-titulaires de subvention sont soumis aux mêmes exigences de dépenses admissibles et aux mêmes politiques que l'innovateur.
- Les sous-titulaires de subvention doivent tenir un registre détaillé des dépenses encourues et peuvent être tenus de soumettre ce registre à GCC (le cas échéant). Référez-vous à votre entente de financement pour plus de détails.

Coûts indirects

Les innovateurs ont droit à un maximum de 10 % des Coûts totaux directs modifiés (CTDM) pour couvrir les coûts indirects. Les CTDM comprennent tous les salaires directs, les avantages sociaux applicables, les matériaux et fournitures, les services, les frais de déplacement, et jusqu'à 30 000 \$

CAD de chaque sous-subvention. Les CTDM excluent les équipements, les dépenses en capital, les frais de soins aux patients, les frais de location, les remises de frais de scolarité, les bourses et les allocations, les coûts de soutien des participants et la portion de chaque sous-subvention supérieure à 30 000 \$ CAD. L'innovateur doit constamment imputer les coûts soit aux coûts indirects, soit aux coûts directs, mais il ne doit pas facturer deux fois ni imputer de manière incohérente le même coût ou les mêmes catégories de coûts à la fois comme coûts directs et indirects.

Des exemples de coûts pouvant être considérés comme indirects dans le cadre du projet de l'innovateur comprennent, mais sans s'y limiter :

- Amortissement/Dépréciation;
- Activités du conseil d'administration;
- Activités de développement commercial (non spécifiques au projet);
- Frais bancaires (non spécifiques au projet);
- Pourboires;
- Audits internes ou externes de l'organisation;
- Logistique et approvisionnement;
- Fournitures et équipements de bureau de l'organisation (non spécifiques au projet);
- Loyer et services publics pour les espaces de bureau partagés (siège social);
- Frais de réparation et d'entretien (à l'exception de ceux liés aux biens et fournitures budgétisés);
- Frais de maintenance informatique;
- Déplacements (non spécifiques au projet);
- Frais d'adhésion;
- Augmentations salariales basées sur le rendement;
- Congés maternité ou paternité;
- Indemnités de départ;
- Paiements de primes, de rémunérations ou d'honoraires incluant des bénéfices;
- Frais de recrutement;
- Salaires et avantages sociaux liés à l'administration de l'organisation;
- Activités de planification stratégique;
- Système informatique administratif (ex. : système financier ou RH) (non spécifique au projet) ;
- Postes de travail du personnel indirect, y compris les ordinateurs;
- Vaccinations et médicaments;
- Frais liés à l'obtention de passeports;
- Autres dépenses indirectes et/ou générales liées au bureau de l'organisme;
- Tous les autres coûts considérés par GCC comme des éléments de coûts indirects

DÉPENSES NON ADMISSIBLES

Les coûts non admissibles sont des coûts qui ne sont pas des coûts admissibles et comprennent, mais sans s'y limiter :

- Frais engagés avant et après la date d'entrée en vigueur de l'entente de financement du projet;
- Dépenses de divertissement;
- Gains/pertes de change et ajustements pour inflation;
- Alcool et cannabis;
- Cadeaux (non spécifiques au projet);
- Assurances (par exemple, assurance de bureau, du conseil d'administration, de responsabilité civile, de véhicule, de voyage);
- Intérêts sur les capitaux empruntés;
- Frais liés à l'accompagnement non autorisé de membres de la famille;
- Frais spécifiquement refusés en vertu de la politique de voyage incluse dans la Section 1.3 ci-dessus;
- Frais de retenue (non spécifiques au projet);
- Remboursements de dettes;
- Frais de collecte de fonds;
- Frais de plaidoyer;
- Frais de contingence ou de primes de risque;
- Communications marketing/publicitaires qui ne contribuent pas directement aux objectifs du projet;
- Taxes remboursables;
- Amendes statutaires, amendes pénales ou pénalités;
- Créances douteuses;
- Paiements pour licenciement abusif ou autre indemnisation;
- Pour remplacer ou rembourser des fonds perdus à cause de la fraude, de la corruption, du vol, du financement du terrorisme ou d'autres abus de fonds;
- Équipement militaire;
- Équipement de surveillance;
- Marchandises et services pour soutenir la police ou d'autres activités de maintien de l'ordre;
- Équipement ou services d'avortement;
- Produits de luxe et équipements de jeu;
- Équipement de modification météorologique;
- Armes et munitions;
- Dépenses déjà payées par un autre financeur ou une autre source de financement;
- Tous autres coûts considérés par GCC comme des éléments de coûts non admissibles.



7.2 CONDITIONS DE DÉCAISSEMENT

1) **Avance anticipée** : Grands Défis Canada effectuera une avance initiale de financement égale aux besoins de trésorerie estimés pour les coûts admissibles prévus par l'innovateur pour la première période à la signature de l'entente de financement. Les paiements ultérieurs seront effectués au moyen d'avances trimestrielles ou semestrielles en fonction des besoins de trésorerie estimés pour les coûts admissibles. Les avances de financement seront assujetties à une retenue de 5 % sur le montant prévu.

2) **Toutes les demandes d'avances de financement et les rapports financiers soumis par l'innovateur doivent être signés par un professionnel qualifié en finance (responsable financier)**, dont les qualifications seront examinées et approuvées par Grands Défis Canada lors des négociations du projet. Toute modification concernant ce professionnel qualifié en finance doit être examinée et approuvée par Grands Défis Canada.

3) **Avances en souffrance** : Les avances de financement sont limitées à une période maximale de 6 à 9 mois de dépenses prévues, en fonction de la fréquence des rapports.

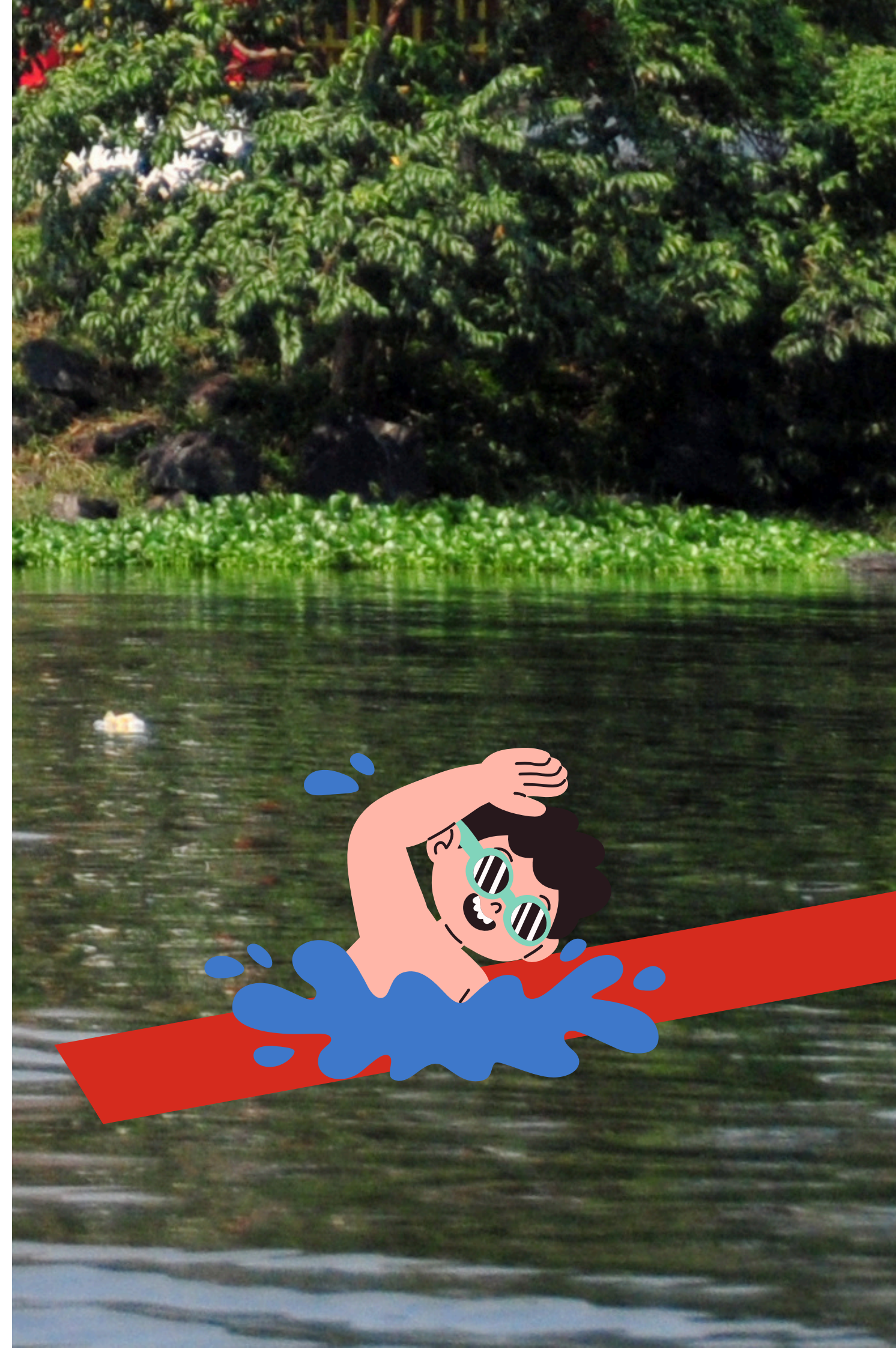
4) **Vous devez maintenir les fonds de la subvention octroyée par GCC dans un compte bancaire qui suit ces fonds séparément de toute autre somme.** Avant de commencer à financer les activités du projet, vous devrez peut-être ouvrir un compte bancaire séparé pour recevoir et conserver les fonds de la subvention versée par le CCG pour le projet. Vous devez déclarer le montant des intérêts ou des gains de change générés par les fonds de la subvention dans le compte bancaire de la subvention, et devez utiliser ces intérêts ou gains de change uniquement pour financer le projet.

5) **Décaissement final** : Grands Défis Canada effectuera les paiements finaux, comme que le paiement de la retenue et d'autres paiements en attente, une fois que les conditions suivantes auront été remplies :

- a. Le projet est terminé conformément à l'entente de financement; et
- b. Grands Défis Canada a reçu et accepté tous les rapports finaux, y compris l'achèvement et la soumission de toutes les étapes et documents en suspens prévus dans l'entente de subvention.

7.3 AUDIT

Les projets financés doivent conserver la documentation du projet durant sept (7) ans après la fin de l'Entente de subvention, y compris les documents financiers qui peuvent être audités par Grands Défis Canada ou tout autre bailleur de fonds de cette initiative.



8. Politiques et conditions générales



8.1 MATÉRIEL DE SOUMISSION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Pour nous aider dans l'évaluation et l'analyse des projets, toutes les propositions, documents, communications et autres matériels associés soumis à Grands Défis Canada (collectivement « Matériel de soumission ») peuvent être partagés avec LEGO, et/ou avec d'autres partenaires financiers, et peuvent être divulgués publiquement. En soumettant du Matériel de soumission à Grands Défis Canada, chaque demandeur accorde ainsi à Grand Défis Canada et à LEGO une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non exclusive, non commerciale, gratuite et sans redevance pour utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher le Matériel de soumission, en tout ou en partie, sous toute forme, média ou technologie actuellement connue ou développée ultérieurement, y compris le droit d'autoriser d'autres à accomplir ces actes et le droit de concéder des sous-licences de ces droits à d'autres, dans les mêmes conditions. Chaque demandeur renonce également à tous ses droits moraux pour le Matériel de soumission au profit de Grands Défis Canada, LEGO et d'autres partenaires financiers, ainsi que de leurs sous-licenciés, successeurs, représentants, ayants droit, employés et agents.

Les propositions seront examinées par des experts externes et indépendants sur le sujet, par des conseillers et par des co-bailleur de fonds potentiels (les résultats de cet examen seront confidentiels), en plus de l'analyse effectuée par notre équipe. Veuillez noter que pour chaque proposition de projet reçue, une copie des examens externes sera partagée avec le personnel de Grands Défis Canada et pourra être divulguée au Comité d'investissement et au Conseil d'administration de Grands Défis Canada.

Veuillez examiner attentivement les informations incluses dans le Matériel de soumission. Si vous avez des préoccupations concernant la divulgation d'informations confidentielles ou propriétaires (y compris les informations liées aux inventions), veuillez nous en informer dès que possible, et avant la divulgation de ces informations à Grands Défis Canada. Nous vous recommandons également de consulter votre conseiller juridique et de prendre toutes les mesures nécessaires pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pouvez évaluer si ces informations sont cruciales pour votre candidature et si des informations plus générales et non confidentielles pourraient suffire à cet effet.

Grands Défis Canada s'efforcera de respecter de bonne foi la confidentialité des informations reçues dans le Matériel de soumission, si elles sont clairement marquées comme



« Confidentielles ». Néanmoins, même si vous désignez une information comme étant « confidentielle », Grands Défis Canada se réserve le droit de divulguer toute l'information contenue dans le Matériel de soumission, conformément à la loi et aux besoins des co-bailleurs de fonds potentiels, des conseillers et des vérificateurs externes (comme les entités gouvernementales) dans le but d'évaluer ce matériel et de déterminer la nature et la portée d'un financement potentiel, conformément aux réglementations appropriées et à leurs directives et politiques internes. Grands Défis Canada décline expressément toute responsabilité pouvant découler de la divulgation d'informations confidentielles contenues dans le Matériel de soumission. Après la signature d'une entente de subvention, les demandeurs retenus auront la possibilité de garder leur nom et/ou leurs projet confidentiels.

Avis de confidentialité

Afin de mener des diligences raisonnables et des audits, et de gérer et surveiller la performance d'une entente de subvention, Grands Défis Canada peut recueillir des renseignements personnels (comme les noms, les adresses, les antécédents professionnels, les vérifications d'antécédents criminelles et autres vérifications légales là où la loi le permet) au sujet de certains directeurs et dirigeants, employés, chefs de projet et autres personnes engagées dans le projet avant et pendant la durée de l'entente de subvention. Certaines de ces informations personnelles sont recueillies dans le but de se conformer aux exigences légales et politiques applicables à Grands Défis Canada et à ses bailleurs de fonds, afin de fournir le financement et les services dans le cadre d'une entente de subvention. Le refus de fournir les informations dont Grands Défis Canada a besoin pour mener les diligences raisonnables légales et contractuelles requises peut affecter la capacité de Grands Défis Canada à fournir ce financement et ces services et pourrait entraîner l'impossibilité de conclure une entente de subvention avec vous ou la résiliation anticipée d'une entente de subvention signée. La [Politique de confidentialité](#) de Grands Défis Canada explique comment Grands Défis Canada recueille, utilise, divulgue et protège les informations personnelles recueillies et reçues. En soumettant des informations personnelles concernant d'autres personnes, vous déclarez et garantisiez être autorisé à le faire. Si la législation applicable permet ou exige que vous fournissiez ces informations sans autorisation, vous déclarez et garantisiez avoir respecté cette législation et qu'elle permet à Grands Défis Canada de recevoir et de divulguer ces informations conformément à la politique de confidentialité, sans aucune autre action de la part de Grands Défis Canada. Vous acceptez d'indemniser et de dégager de toute responsabilité Grands Défis Canada en cas de non-respect des exigences énoncées ici.



8.2 GARANTIE

En soumettant tout Matériel de soumission, les demandeurs déclarent et garantissent à Grands Défis Canada qu'ils ont le droit de fournir les informations soumises.

8.3 PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE ET STRATÉGIE DE PARTAGE ET DE LIBRE ACCÈS POUR L'IMPACT

Grands Défis Canada ne peut pas financer des projets dont les droits de propriété intellectuelle fondamentaux sont détenus par une institution tierce, à moins que cette tierce partie : (i) accorde au candidat des droits de licence suffisants sur l'innovation pour permettre son éventuelle mise à l'échelle dans les pays à revenu faible et intermédiaire; ou (ii) signe un engagement à respecter la Stratégie de partage et de libre accès pour l'Impact de Grands Défis Canada ainsi que l'entente de subvention.

Les solutions soutenues par ce programme comprennent des technologies, des services, des modèles commerciaux, des connaissances et/ou des produits innovants visant à promouvoir la santé mondiale dans les pays à revenu faible et intermédiaire (PRFI). Le développement et le déploiement réussis de ces solutions, afin de garantir un accès significatif aux bénéficiaires cibles dans les PRFI, peuvent nécessiter la participation, le soutien et/ou la collaboration de multiples organismes, y compris le secteur privé, les gouvernements, ainsi que les institutions académiques et/ou de recherche sans but lucratif. Par conséquent, l'intention de ce programme est de soutenir la création de partenariats appropriés et essentiels pour répondre à ces besoins urgents sur la santé mondiale. Les demandeurs retenus conservent la propriété des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues, y compris les droits découlant des résultats des projets financés. Grands Défis Canada veut toutefois s'assurer que ces droits de propriété intellectuelle sont utilisés et gérés de manière à respecter les objectifs de ce programme. La Stratégie de partage et de libre accès pour l'impact de Grands Défis Canada guide l'approche de l'organisation en matière de propriété intellectuelle. Tous les demandeurs sont fortement encouragés à considérer leur volonté de soumettre une candidature conforme à la Stratégie de partage et de libre accès pour l'impact de Grands Défis Canada qui inclut le respect du droit inhérent à l'autodétermination et à la souveraineté des communautés autochtones et autres communautés du monde entier.

L'objectif de cette Stratégie est de spécifier comment Grands Défis Canada travaillera avec les innovateurs pour : (1) aider les innovateurs à avoir le plus grand impact possible grâce à un accès durable, abordable et largement répandu pour le bien public ; et (2) faciliter le partage responsable des nouvelles connaissances et des données qu'ils génèrent, de manière à permettre la mise à l'échelle et la durabilité, à réduire (plutôt que de les perpétuer) les inégalités et les déséquilibres de pouvoir, et à honorer les divers besoins, priorités et valeurs d'autodétermination des innovateurs et de leurs communautés.

Les demandeurs retenus devront s'engager à respecter la Stratégie de partage et de libre accès pour l'impact de Grands Défis Canada; à élaborer un Plan de libre accès pour rendre leurs innovations concrètement accessibles aux bénéficiaires cibles des PRFI, c'est-à-dire largement répandues et rapidement disponibles à des coûts raisonnables dans le contexte; et à signer une Entente de partage et de libre accès pour l'impact avec Grands Défis Canada, conformément aux principes directeurs applicables aux solutions innovantes et aux résultats des projets soutenus par ce programme.

L'Entente de partage et de libre accès pour l'impact peut fournir à Grands Défis Canada une licence non exclusive sur les droits de propriété intellectuelle des innovations subventionnées (y compris la propriété intellectuelle de base) et/ou une Entente de distribution et de fourniture de produits permettant dans chaque cas à Grands Défis Canada et à ses sous-licenciés de déployer et de diffuser des produits, des processus, des connaissances ou des solutions dans les pays à revenu faible et intermédiaire dans lesquels les demandeurs ou leurs partenaires sont incapables de réaliser un accès suffisant.

L'Entente de partage et de libre accès pour l'impact exigera que tous les demandeurs s'engagent à :

- (1) à déployer les meilleurs moyens et à œuvrer en toute bonne foi pour fournir un accès largement répandu, abordable et équitable aux innovations financées afin d'obtenir l'impact le plus important possible auprès de ceux qui en ont le plus besoin;
- (2) à déployer les meilleurs moyens et à œuvrer en toute bonne foi pour : (i) diffuser ouvertement et publiquement les résultats et les conclusions du projet, qu'ils soient positifs, neutres ou négatifs, dans un délai de 12 mois après la fin du projet; (ii) rendre immédiatement accessibles et découvrables en ligne les publications découlant du projet sous une licence Creative Commons Attribution (CC BY) ou équivalente; et (iii) déposer les résultats des données dans un dépôt en libre accès pertinent dans les 12 mois suivant la fin du projet ou immédiatement après la publication, selon la première éventualité;
- (3) reconnaître Grands Défis Canada dans toutes les publications relatives au projet.

Les demandeurs devront élaborer et soumettre un Plan de libre accès et un Plan de partage qui spécifient quand et comment : ceux qui en ont le plus besoin auront accès à l'innovation financée; les résultats et publications seront rendus accessibles; le libre accès aux données sera exécuté et quel sera l'échéancier de diffusion des données, tout en respectant le droit inhérent à l'autodétermination et à la souveraineté des communautés autochtones et autres communautés dans le monde entier.

Minimalement, « données » fait référence aux ensembles de données quantifiées et qualitatives finales, annotées, et à l'information accompagnant ces données, comme les métadonnées, les manuels, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada reconnaît la valeur de la propriété intellectuelle et de la commercialisation,

ainsi que les avantages d'une utilisation première et continue des données, mais pas d'une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, les lois ou règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans les cas où une justification adéquate a été fournie, Grands Défis Canada peut accorder une dérogation partielle ou complète à l'exigence d'accès aux données.

Les demandeurs doivent noter que les engagements de partage et de libre accès pour l'impact ci-dessus continuent après la fin des activités du projet.

8.4 POLITIQUE SUR L'ÉTHIQUE ET L'INTÉGRITÉ DE LA RECHERCHE

La politique de Grands Défis Canada est que toute recherche, impliquant des sujets humains, des animaux ou soumise à des réglementations supplémentaires, doit être menée en conformité avec les normes éthiques les plus strictes reconnues à l'échelle internationale. Afin de recevoir des fonds de Grands Défis Canada, les chercheurs doivent confirmer et documenter, dès le début et tout au long du projet de recherche, leur conformité aux principes éthiques directeurs et aux normes énoncées ci-dessous.

1. Les recherches impliquant des sujets humains sont assujetties à des réglementations supplémentaires et doivent être approuvées par un comité d'éthique de la recherche indépendant et agréé et/ou par un processus d'éthique de la recherche. Les innovateurs sont responsables de l'identification des exigences éthiques pertinentes et de l'élaboration d'un plan pour y répondre. À cet effet, nous recommandons aux innovateurs d'inclure les coûts anticipés associés à la conduite d'activités de recherche de haute qualité et éthiques dans leurs demandes de financement et leurs budgets finaux.
2. Les recherches impliquant des animaux doivent être menées de manière à garantir des soins et des traitements sans cruauté.
3. Certaines recherches, y compris, mais sans s'y limiter, celles portant sur la recombinaison génétique, les risques biologiques et les organismes génétiquement modifiés, peuvent être assujetties à une réglementation et une surveillance accrues.

Même si ce n'est pas nécessaire pour cette candidature ni applicable au projet individuel, Grands Défis Canada exigera que, pour chaque site où une partie du projet est réalisée par l'organisme demandeur ou un sous-titulaire de subvention ou sous-traitant, toutes les approbations légales et réglementaires pour les activités menées soient obtenues avant le début de l'activité réglementée. Vous devrez également accepter que les fonds ne soient pas utilisés pour inscrire des sujets humains avant que les approbations requises des autorités réglementaires et éthiques ne soient obtenues. **Il est fortement recommandé à tous les demandeurs de consulter la Politique sur l'éthique de [Grands Défis Canada](#).**

8.5 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

Cette Demande de propositions fait partie d'un programme de financement discrétionnaire. Le dépôt d'une candidature ne crée pas de relation contractuelle entre les demandeurs et Grands Défis Canada en vue d'octroyer une subvention à un demandeur et/ou de conclure une relation contractuelle.

De plus, tous les demandeurs reconnaissent que le programme peut évoluer et que tous les termes de cette Demande de propositions sont susceptibles d'être modifiés. En particulier, Grands Défis Canada se réserve le droit, à sa seule discrétion et sans préavis, de :

1. Annuler cette Demande de propositions à tout moment et pour quelque raison que ce soit.
2. Modifier et réémettre la Demande de propositions à tout moment et pour quelque raison que ce soit. Cette Demande de propositions est valide à compter du 21 janvier 2025 et remplace toute Demande de propositions précédente de cette nature. Les termes et conditions de cette Demande de propositions s'appliquent à toutes les candidatures soumises à partir du 21 janvier 2025 et pourront être remplacés par une Demande de propositions révisée ultérieurement. Grands Défis Canada recommande de vérifier toute révision de la Demande de propositions et/ou des FAQ avant le dépôt de votre dossier de candidature.
3. Accepter ou rejeter toutes les candidatures non conformes, notamment si elles ne répondent pas aux critères d'admissibilité, ne respectent pas les instructions de candidature et/ou ne se conforment pas aux instructions relatifs aux coûts autorisés.
4. Ne pas octroyer une candidature en fonction des résultats obtenus dans le cadre d'une subvention ou d'un projet antérieur de Grands Défis Canada ou en fonction de l'octroi d'une subvention au demandeur pour une recherche identique ou similaire par l'un des partenaires ou institutions collaboratrices de Grands Défis Canada.
5. Disqualifier toute candidature à tout stade, s'il y a indication que la proposition a été, de quelque manière que ce soit, plagiée.
6. Accepter ou rejeter certaines ou toutes les candidatures, quelle que soit la note attribuée à une candidature sur la base des critères d'évaluation, en fournissant ou non une explication.
7. Octroyer moins de subventions que prévu.
8. Octroyer des subventions avec des montants, des durées et/ou des conditions qui diffèrent de la présente Demande de propositions.
9. Vérifier toute information fournie par les demandeurs via des recherches indépendantes ou en contactant des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser cette information pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.

10. Modifier les critères d'admissibilité et d'évaluation, y compris, mais sans s'y limiter, les critères évalués lors de la phase de triage, à tout moment.

11. Utiliser des photos, vidéos ou autres représentations visuelles soumises par les demandeurs via le Portail Fluxx de Grands Défis Canada ou autrement à des fins de communication publique.

12. Ne pas fournir de critiques ou de retours concernant les raisons pour lesquelles une proposition a été ou n'a pas été sélectionnée.

13. Concevoir les subventions de manière à les relier à des partenaires financiers potentiels, y compris des investisseurs du secteur privé.

8.6. FRAIS

Aucun paiement ne sera effectué pour les coûts engagés à la préparation et au dépôt d'une candidature en réponse à la Demande de propositions. Les coûts associés à la préparation et dépôt d'une candidature, ainsi que tous les autres coûts engagés par les demandeurs et liés à l'évaluation de la demande, sont sous la seule responsabilité des demandeurs.

8.7 LOI APPLICABLE

Cette Demande de propositions et toute entente en résultant seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada applicables dans cette province. Chaque demandeur accepte que tout différend, action ou procédure lié à cette Demande de propositions, que ce soit en termes d'interprétation, de validité, de performance ou autre, soit soumis à la juridiction exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario, et chaque demandeur et Grands Défis Canada acceptent irrévocablement la compétence des tribunaux de cette province.

8.8 GESTION DES RISQUES, SÉCURITÉ, LUTTE CONTRE LE TERRORISME, LA CORRUPTION ET LES POTS-DE-VIN

Les propositions doivent se conformer à toute législation canadienne pertinente, ainsi qu'à toute législation internationale applicable en matière de lutte contre les pots-de-vin et le terrorisme.



Toute personne ou organisation nommée dans les sanctions du Canada ou du Conseil de sécurité des Nations Unies ne sera pas financée. Cette liste peut être élargie à mesure que d'autres partenaires se joignent au défi.

Les innovateurs doivent gérer les risques matériels.

Les propositions de projets impliquant des travaux dans des lieux insécurisés doivent détailler comment elles géreront les risques liés à la sécurité des personnes et des biens. Si le projet est sélectionné pour un financement, lors des négociations, les innovateurs devront expliquer comment ils éviteront la corruption et la diversion des fonds de leur but initial.

Par exemple, lors des négociations, on demandera aux innovateurs de fournir une description des politiques et procédures de l'organisme pour traiter les conflits d'intérêts et les irrégularités financières ou autres, y compris, sans s'y limiter, des procédures adéquates :

- En exigeant que l'organisme et ses représentants déclarent tout intérêt personnel ou financier dans toute question relative aux activités financées, et excluent cette personne de la question concernée.
- En identifiant les étapes nécessaires pour enquêter sur une irrégularité.
- En élaborant un plan d'action rapide et approprié pour récupérer tout fonds détourné dans le cadre d'une fraude avérée.

Lors des négociations, les innovateurs devront également inclure une description des politiques et procédures de l'organisme visant à implanter des contrôles internes adéquats pour prévenir les pots-de-vin, la corruption, la fraude et d'autres situations de mauvaise utilisation des fonds.

8.9 CONDITIONS DE CONFORMITÉ PAR LES BAILLEURS DE FONDS

Une partie ou la totalité des fonds de subvention octroyé à un demandeur retenu proviennent d'ententes de subvention entre Grands Défis Canada et la Fondation LEGO. L'Entente de subvention de Grands Défis Canada avec un demandeur retenu intégrera certaines des obligations de conformité imposées par ces bailleurs de fonds, lesquelles s'appliquent à tous les bénéficiaires de fonds, y compris les innovateurs. Le demandeur devra reconnaître avoir lu et compris ces obligations de conformité par les bailleurs de fonds et devra faire les représentations, déclarations, garanties et engagements nécessaires, ainsi qu'accepter de se conformer aux termes et conditions figurant dans les obligations de conformité applicables des bailleurs de fonds comme condition à l'octroi de fonds de subvention par Grands Défis Canada. Si d'autres bailleurs de fonds participent au financement des subventions offertes dans le cadre de cette Demande de propositions, leurs obligations de conformité s'appliqueront également à toute subvention financée par leurs contributions.



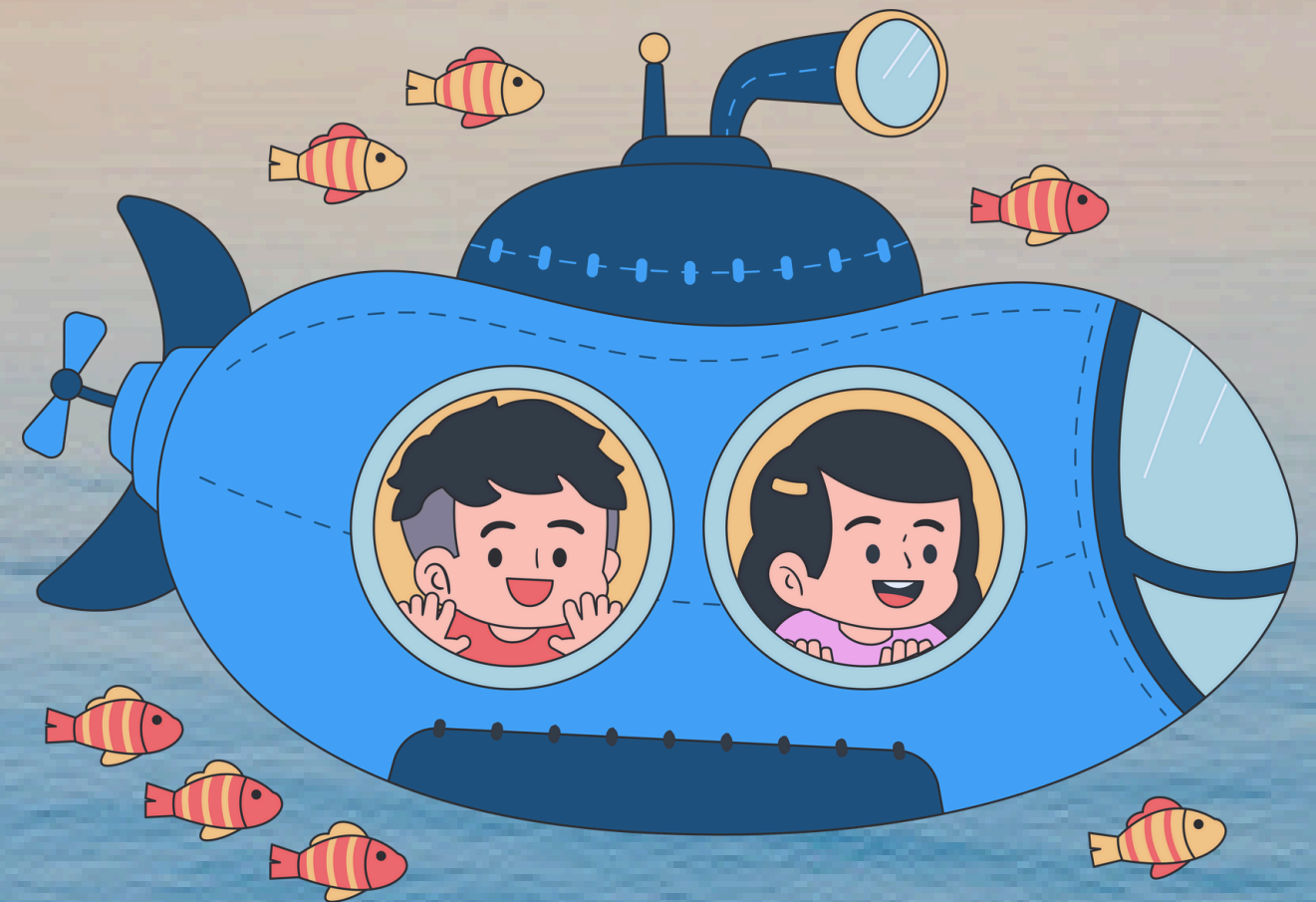
Annexes

ANNEXE A : EXEMPLES ILLUSTRANT DES SOLUTIONS BASÉES SUR LE JEU

ANNEXE B : ORIENTATIONS THÉMATIQUES À PRENDRE EN CONSIDÉRATION

ANNEXE C : INDICATEURS CLÉS POUR LE POC ET LA TVME

ANNEXE D : INSTRUCTIONS POUR LE PORTAIL DES DEMANDES, FLUXX



Annexe A : Exemples illustrant des solutions basées sur le jeu

En se basant sur la définition des « solutions basées sur le jeu » détaillée dans la Section 2.2 de la Demande de propositions, voici quelques exemples illustrant à quoi ces solutions ressemblent. Cette liste n'est en aucun cas restrictive et nous encourageons d'autres solutions programmatiques qui adhèrent à la définition du jeu décrite à la Section 2.2.

EXEMPLES DE SOLUTIONS BASÉES SUR LE JEU :

Solutions générales :

- Offrir un soutien continu aux aidants pour qu'ils puissent mieux s'occuper de leurs enfants et améliorer leur propre santé mentale et bien-être, incluant des soins attentionnés et des activités ludiques favorisant un développement sain du cerveau.
- Développer ou améliorer l'accès à des programmes d'apprentissage précoce de qualité et axés sur le jeu.
- Mettre en place ou renforcer des programmes de parentalité ludique, aidant les parents et aidants à créer des liens solides avec les jeunes enfants et à améliorer leur bien-être grâce au jeu (sous forme de visites à domicile, programmes en centre, numériques, etc.).

Les programmes en Santé mentale et soutien psychosocial (SMSPS) basés sur le jeu dans les espaces d'éducation primaire formelle et informelle pour les jeunes enfants, peuvent inclure :

- Des activités de sécurité et de protection fondamentales (p. ex., soins éducatifs ludiques, sécurité à la maison et à l'école).
- Du soutien familial et communautaire (p. ex., apprentissage socio-émotionnel basé sur le jeu, jeu libre, parentalité ludique).
- Des soins ciblés (p. ex., séances de groupe ludiques pour les enfants ayant des besoins non cliniques).

Solutions basées sur le jeu en milieu scolaire :

- Formation des enseignants/animateurs dans les écoles ou centres aux méthodes et pratiques d'apprentissage par le jeu (LtP).
- Formation des comités de gestion scolaire ou des centres éducatifs sur la manière de construire un environnement scolaire positif et d'impliquer les communautés scolaires dans les activités LtP.
- Soutien aux directeurs et autres enseignants principaux pour diriger et promouvoir des activités de développement professionnel continu axées sur le LtP, incluant supervision, mentorat, apprentissage par les pairs et communication de messages de soutien.
- Implication active des membres de la communauté scolaire dans les activités d'apprentissage par le jeu.
- Fourniture aux enseignants et élèves de matériels pédagogiques de base pour le LtP.

Non-formal education play-based solutions:

- Out of school children or children at risk of dropping out are supported with play-based accelerated learning and/or catch-up programs.
- Child-friendly playful learning environments are established.

Solutions basées sur le jeu dans l'éducation non formelle :

- Soutien aux enfants non scolarisés ou à risque de décrochage via des programmes d'apprentissage accéléré et/ou de rattrapage basés sur le jeu.
- Création d'environnements d'apprentissage ludiques et adaptés aux enfants.

Annexe B : Orientations thématiques à prendre en considération

En plus d'aborder les critères généraux pour les quatre pays (référez-vous à la Section 2.4), nous encourageons les propositions à intégrer au moins l'un des sous-thèmes suivants, mais sans s'y limiter. Veuillez noter que nous encouragerons et évaluerons aussi les propositions qui ne se concentrent pas explicitement sur ces sous-thèmes, à condition qu'elles s'alignent sur les axes stratégiques d'intervention décrits à la Section 2.4.

Nous encourageons les innovations qui :

- Consolident les opportunités d'éducation et de développement informels (en dehors des systèmes éducatifs formels gérés par le gouvernement, comme à domicile, dans des centres communautaires, des organisations dirigées par des réfugiés, etc.) pour améliorer l'accès des enfants délaissés, y compris mais sans s'y limiter : les réfugiés, les enfants des communautés hôtes, les jeunes filles/mères adolescentes, les enfants en situation de handicap, et ceux vivant dans des zones reculées ou côtières; ET/OU
- Prennent en compte les désavantages liés au genre pour les éducateurs ou les aidants, ainsi que pour les jeunes filles qui bénéficieront directement de l'innovation proposée; ET/OU
- Favorisent une santé mentale positive et le bien-être, en utilisant des approches sensibles aux traumatismes, au soutien psychosocial (SPS) et à l'apprentissage social et émotionnel (ASE) avec un curriculum basé sur les compétences (CBC) pour les éducateurs et/ou les aidants vivant en contextes de polycrise, ainsi que pour les enfants qui bénéficieront des innovations proposées; ET/OU
- Exploitent les technologies et ressources numériques pour accroître l'accès ou l'utilisation de l'innovation proposée; ET/OU
- Encouragent l'implication des pères dans l'éducation et le développement des enfants.



Annexe C : Indicateurs clés pour le POC et la TVME

INDICATEURS CLÉS

Si votre projet est financé, vous devrez rendre compte d'un certain nombre de résultats et de réalisations, y compris ceux résumés ci-dessous. Notez qu'il ne s'agit pas d'une liste exhaustive, car les résultats et réalisations seront déterminés par l'équipe de projet en consultation avec GCC.

RÉSULTATS FINAUX

Les résultats finaux sont les impacts à long terme résultant de l'innovation. Ils doivent être atteignables et mesurables à la fin de la période de financement.

Jouer Apprendre S'épanouir vise ultimement à garantir que les enfants, de la naissance à 12 ans, vivant dans une situation de polycrise, bénéficient de manière mesurable et significative d'améliorations dans leur développement précoce et leurs résultats éducatifs; et/ou que leurs aidants, éducateurs ou autres figures clés de leur réseau de soutien constatent des améliorations mesurables et significatives de leur bien-être et de leur capacité à offrir des soins attentionnés et des environnements d'apprentissage favorables. Les innovateurs doivent utiliser des outils et approches culturellement adaptés et validés localement pour évaluer ces résultats, lorsqu'ils sont disponibles.

Ainsi, et comme le décrit la Section 2.5, les innovateurs devront rendre compte d'au moins un des résultats prioritaires suivants sur une base semestrielle :

Résultat Prioritaire N° 1 : Nombre d'enfants présentant des améliorations de développement, y compris ceux dont le développement suit les jalons définis par âge dans les domaines suivants

- Développement cognitif
 - Développement linguistique
 - Développement socio-émotionnel et comportemental
 - Développement physique, y compris les compétences motrices fines et globales
- * Conformément à une approche centrée sur l'enfant reconnaissant les interdépendances entre ces différents domaines de développement, les innovateurs doivent adopter une approche holistique en surveillant les résultats dans chacun de ces domaines.

Résultat Prioritaire N° 2 : Nombre d'enfants présentant des améliorations mesurables des compétences fondamentales d'apprentissage ou d'éducation, incluant les enfants atteignant les niveaux de maîtrise minimale définis par âge dans les domaines suivants :

- Compétences en littératie, incluant la compréhension de lecture, le vocabulaire, la conscience phonologique et les compétences de décodage
- Compétences en mathématiques, incluant la numératie de base, les opérations, la mesure, la résolution de problèmes et le raisonnement

Les innovateurs doivent choisir soigneusement des outils et des approches d'évaluation adaptés au contexte tout en reflétant les attentes du programme local.

Il est à noter que les enfants touchés par une crise supportent une charge cognitive plus lourde que leurs pairs, ce qui peut les désavantager dans les tests standardisés conçus pour des populations n'ayant pas fait face aux mêmes difficultés. L'adversité et le traumatisme peuvent également avoir des impacts négatifs sur la santé mentale et socio-émotionnelle, affectant ainsi la performance académique. Par conséquent, l'administration des évaluations risque de provoquer des frustrations et l'anxiété chez certains enfants. Les innovateurs doivent tenir compte de ces limites lorsqu'ils choisissent d'utiliser un outil existant, d'en adapter un ou d'en développer un nouveau. Ils doivent également envisager des procédures et des ressources pour garantir que les enfants se sentent en sécurité et soutenus durant le processus d'évaluation.

Résultat Prioritaire N° 3 : Nombre d'aidants, d'éducateurs et/ou d'autres membres du réseau de soutien de l'enfant montrant des améliorations de leur santé mentale et de leur bien-être, ainsi que dans leur capacité à offrir des soins attentionnés et des environnements d'apprentissage favorables pour les enfants vivant en situation de polycrise. Cela comprend :

- Améliorations mesurables des indicateurs de santé mentale et de bien-être, évaluées à l'aide d'outils et d'approches validés culturellement. Cela peut inclure des améliorations des résultats liés à une santé mentale positive (par exemple, une amélioration de l'adaptation, de la résilience, des liens sociaux) et une réduction des symptômes négatifs de santé mentale (par exemple, anxiété, dépression, détresse psychologique).
- Des améliorations mesurables des connaissances, attitudes et/ou pratiques (KAP) relatives à la parentalité positive, aux soins attentionnés et à la création d'environnements d'apprentissage favorables pour les enfants touchés par une crise.

Les innovateurs qui proposent de mesurer les progrès par rapport au résultat prioritaire N° 3 seront également encouragés à inclure des plans de suivi des progrès par rapport au Résultat Prioritaire N° 1 ou N° 2.

Bien que cela ne soit pas obligatoire, il peut également être pertinent pour les innovateurs de suivre les résultats en santé mentale et psychosociale des enfants. Il s'agit d'indicateurs de santé mentale « positive » (comme l'amélioration des mesures du bien-être mental, de la capacité d'adaptation, des comportements prosociaux, de la connectivité et de la résilience) et d'indicateurs de santé mentale « négative » (comme la diminution de l'anxiété, de la dépression et de la détresse psychologique). Pour tenir compte des différentes normes culturelles, croyances et expressions de la santé mentale qui peuvent varier selon les contextes et les populations, il est important que les innovateurs choisissent des outils d'évaluation de la santé mentale adaptés à la culture et validés localement lorsqu'ils sont disponibles.

Pour chaque résultat prioritaire, les innovateurs devront fournir des données désagrégées par âge, sexe et handicap (le cas échéant).

De plus, lorsque cela est sûr et éthique, les innovateurs en TVME seront également encouragés et soutenus pour intégrer les voix des enfants dans leurs plans de suivi, évaluation, redevabilité, apprentissage (SERA), en recueillant directement leurs témoignages pour mieux comprendre leurs points de vue, leurs expériences et l'impact perçu du programme sur leur vie. Cela peut être

réalisé par le biais de diverses approches, notamment des méthodologies qualitatives et des pratiques basées sur l'art. Dans certains cas, il peut être opportun et pertinent d'impliquer les enfants plus activement, par exemple à travers des consultations, des collaborations ou une participation dirigée par les enfants dans la conception et le suivi de l'innovation. Les enfants devraient seulement être inclus dans la conception des programmes et les plans SERA si les approches prévues ont été évaluées comme éthiques, appropriées et rigoureuses, avec des garanties adéquates mises en place pour protéger, respecter et tenir compte de leurs capacités.

RÉSULTATS INTERMÉDIAIRES

Les résultats intermédiaires correspondent aux changements à moyen terme découlant de l'innovation. Ces résultats doivent être atteignables et mesurables dans les limites temporelles et financières du projet et être directement liés à ses produits, tels que :

- Nombre d'enfants entre la naissance et 12 ans utilisant l'innovation pour améliorer leurs résultats en matière de développement ou d'éducation, incluant :
 - Le nombre d'enfants ayant un meilleur accès à une éducation de qualité ou à des espaces d'apprentissage favorables, là où ces ressources étaient auparavant interrompues ou non disponibles de manière cohérente.
 - Le nombre d'enfants bénéficiant d'un contexte de soins amélioré, y compris une protection contre les abus et l'exploitation ou un environnement plus sûr et bienveillant favorisant un développement et un apprentissage sains.
- Nombre d'aidants, éducateurs, prestataires de soins communautaires, chefs religieux ou autres membres du réseau de soutien des enfants utilisant l'innovation pour améliorer leur santé mentale, leur bien-être et leur capacité à fournir des soins bienveillants et à créer des environnements d'apprentissage favorables.

RÉSULTATS IMMÉDIATS

Les résultats immédiats représentent les changements à court terme découlant de l'innovation. Ces résultats doivent être mesurables et atteignables assez rapidement après le déploiement du projet et directement liés à ses produits, tels que :

- Nombre d'installations/sites mettant en œuvre l'innovation.
- Nombre d'intermédiaires mettant en œuvre une innovation conçue pour améliorer le développement des enfants, leurs résultats d'apprentissage ou pour renforcer les capacités et/ou le bien-être des réseaux de soutien autour des enfants.
- Nombre d'intermédiaires formés à l'aide de modèles de « formation des formateurs » (ToT).

PRODUITS

Les produits représentent les biens ou services directement générés, développés ou mis en œuvre dans le cadre de l'innovation, incluant :

- Nombre d'emplois créés grâce à l'innovation.
- Nombre de résultats de projet, d'articles évalués par des pairs ou de brevets déposés (le cas échéant).
- Activités, jalons et résultats liés à l'engagement des parties prenantes clés et des partenaires stratégiques pour soutenir l'extension de l'innovation.
- Activités et résultats concernant l'adoption ou l'application de politiques, de plans, de règlements ou de législations par les gouvernements locaux.

Annexe D : Instructions pour le portail des demandes, Fluxx

Pour déposer une candidature de financement, les demandeurs doivent utiliser le formulaire de demande en ligne fourni, accessible uniquement via le Portail Fluxx de Grands Défis Canada (<https://gcc.fluxx.io>).

1. Allez sur <https://gcc.fluxx.io>

UTILISATEURS EXISTANTS :

- Si vous avez déjà fait une demande de financement dans le passé, vous avez déjà un compte et vous ne devez PAS créer un nouveau compte.
- Si vous ne vous souvenez plus de votre mot de passe, cliquez sur le lien « [Mot de passe oublié](#) » pour le réinitialiser et accéder immédiatement au portail .
- Si votre adresse courriel ou votre affiliation organisationnelle a changé depuis votre dernière inscription, vous devrez créer un nouveau compte.

NOUVEAUX UTILISATEURS

- Cliquez sur le bouton « [Créer un compte maintenant](#) ». Faites-le dès que possible afin d'avoir suffisamment de temps pour examiner et compléter votre demande.
- Remplissez le formulaire en ligne avec vos informations. Assurez-vous d'indiquer le nom et les coordonnées du chef de projet (candidat) et de l'organisation candidate. Les informations saisies seront automatiquement reprises dans votre demande et ne pourront être modifiées sans contacter Grands Défis Canada.

2. Une fois que vous aurez envoyé vos informations d'inscription, nous vous enverrons un courriel de vérification. Si vous ne recevez pas le courriel de vérification, vérifiez votre dossier de courrier indésirable/pourriels. Cliquez sur le lien URL fourni dans le courriel pour choisir un mot de passe.

3. Une fois que vous avez les détails de votre compte, saisissez votre nom d'utilisateur (votre adresse courriel) et votre mot de passe. Cliquez sur **Se connecter**.

4. Cliquez sur le lien Welcome/Bienvenue dans le menu de gauche, faites défiler vers le bas jusqu'à l'opportunité de financement **Jouer Apprendre S'épanouir**, puis cliquez sur le bouton **Commencer une nouvelle demande**.

- Vous pouvez enregistrer votre progression à tout moment et y revenir plus tard en vous connectant à votre compte et en cliquant sur **Draft / Ébauches**, puis en cliquant sur **Modifier**.
- Une fois la modification terminée, enregistrez votre formulaire et cliquez sur le bouton **Soumettre**. Une fois que vous aurez envoyé votre demande, vous ne pourrez plus la modifier.

ENDNOTES

EXECUTIVE SUMMARY

¹ Le terme juridiquement constitué signifie une constitution légale ou son équivalent afin de devenir une personne morale. Les personnes à titre individuel ne sont pas admissibles.

1. INTRODUCTION

² [Stop the War on Children.](#)

³ [Shah, S., & Lombardi, J. \(2021\). Editorial note: JEiE Volume 7, issue 1. Journal on Education in Emergencies, 7\(1\), 5.](#)

⁴ [Snider, Leslie, and Wendy Ager. World Vision International - IFRC Reference Centre for Psychosocial Support, 2019. The Toolkit for Child Friendly Spaces in Humanitarian Settings.](#)

⁵ [Organisation mondiale de la Santé. \(2018\). Nurturing care for early childhood development: a framework for helping children survive and thrive to transform health and human potential. Organisation mondiale de la Santé.](#)

⁶ [Shah, S., & Lombardi, J. \(2021\). Editorial note: JEiE Volume 7, issue 1. Journal on Education in Emergencies, 7\(1\), 5.](#)

⁷ [Kadir, A., Shenoda, S., Goldhagen, J. & Pitterman, S. The effects of armed conflict on children. Pediatrics 142, \(2018\).](#)

2. OUR APPROACH

⁸ [Hirani, S. A., & Richter, S. \(2019\). Maternal and child health during forced displacement. Journal of Nursing Scholarship, 51\(3\), 252–261.](#)

⁹ [Speidel, R., Galarneau, E., Elsayed, D., Mahhouk, S., Filippelli, J., Colasante, T., & Malti, T. \(2021\). Refugee Children's Social–Emotional Capacities: Links to Mental Health upon Resettlement and Buffering Effects on Pre-Migratory Adversity. International Journal of Environmental Research and Public Health, 18\(22\), 12180.](#)

¹⁰ [Feldman, D. \(2019\). Children's play in the shadow of war. ERIC.](#)

¹¹ [Solis, S., Lynneeth, Claire W. Liu, and Jill M. Popp. The LEGO Foundation, 2020. Learning to Cope through Play: Playful Learning as an Approach to Support Children's Coping During Times of Heightened Stress and Adversity.](#)

¹² Yosha Smita Gargeya, “Thriving with Play”, keynote address, PEDAL Play and Mental Health Conference, Cambridge, UK, September 7, 2023

¹³ [UNICEF. The Climate Crisis is a Child Rights Crisis.](#)

¹⁴ [UNICEF. Children Displaced in a Changing Climate: Preparing for a future already underway.](#)

¹⁵ [The LEGO Foundation. Learning through play: a review of the evidence.](#)

¹⁶ [Yogman, M., Garner, A., Hutchinson, J., Hirsh-Pasek, K., Golinkoff, R. M., Baum, R., Gambon, T., Lavin, A., Mattson, G., Wissow, L., Hill, D. L., Ameenuddin, N., Chassiakos, Y. R., Cross, C., Boyd, R., Mendelson, R., Moreno, M. A., Radesky, J., Swanson, W. S., ... Smith, J. \(2018\). The Power of Play: A pediatric role in enhancing development in young children. PEDIATRICS, 142\(3\).](#)

¹⁷ [The LEGO Foundation and UNICEF. Learning Through Play: Strengthening learning through play in early childhood education programs.](#)

¹⁸ [Whole Child Education | Learning Policy Institute](#)

¹⁹ [IDMC. Country Profile: Kenya.](#)

²⁰ [UNHCR. Kenya Statistics Package.](#)

²¹ [Save the Children. Report: More than 16 Million Children in Kenya Face the Double Threat of Climate Disaster and Crushing Poverty.](#)

²² [ECD Network for Kenya and Mathematica. Early Childhood Development Systems Measurement for Kenya.](#)

²³ [Piper, B., Dryden-Peterson, S., Chopra, V., Reddick, C., and Oyanga, A. 2020. “Are Refugee Children Learning? Early Grade Literacy in a Refugee Camp in Kenya.” Journal on Education in Emergencies 5 \(2\): 71-107.](#)

²⁴ [Africanews. Uganda's refugees are 3.6% of its population.](#)

²⁵ [IPC. Uganda: Acute Malnutrition Situation February - July 2022 and Projection for August 2022 - January 2023.](#)

²⁶ [Ministry of Education and Sports. SECOND EDUCATION RESPONSE PLAN FOR REFUGEES AND HOST COMMUNITIES IN UGANDA.](#)

²⁷ [UNHCR. Lebanon: Needs at a Glance, 2024.](#)

²⁸ [Johnson, Daniel. Lebanon crisis: Over one million people flee strikes amid invasion fears. UN News.](#)

²⁹ [France24. Education on hold as Lebanon's schools turned into shelters for displaced.](#)

³⁰ [UNHCR. Lebanon: Needs at a Glance, 2024.](#)

³¹ [UNHCR. Lebanon: Needs at a Glance, 2024.](#)

³² [France24. Education on hold as Lebanon's schools turned into shelters for displaced.](#)

³³ [Krupar, A., & D'Sa, N. \(2024\). Measuring learning during crises: Developing and validating the Holistic Assessment of Learning and Development Outcomes \(HALDO\). International Journal of Educational Research Open, 6, 100320.](#)

³⁴ [UNICEF Jordan. Jordan Country Report on Out-of-School Children.](#)

³⁵ [Straimer, C. Early Childhood Education for Jordanian and Syrian Children in Jordan-ECE \(HEROES\) Project Overview. HEROES Factsheet EN \(1\).pdf](#)

³⁶ [UNICEF Education. Supporting Teachers to Improve Foundational Learning for Syrian Refugee Students in Jordan](#)

³⁷ [Beni Yonis O; Khader Y; Al-Mistarehi AH; Abu Khudair S; Dawoud M. Behavioural and emotional symptoms among schoolchildren: a comparison between Jordanians and Syrian refugees. East Mediterr Health J. 2021;27\(12\):1162–1172.](#)

3. PROGRAM SCOPE

³⁸ Le terme juridiquement constitué signifie une constitution légale ou son équivalent afin de devenir une personne morale. Les personnes à titre individuel ne sont pas admissibles.

³⁹ Prenez note : une institution gouvernementale ne peut pas être la demandeur principale, mais les demandeurs sans but lucratif peuvent collaborer avec un département gouvernemental.

⁴⁰ Les plans de mise à l'échelle du secteur public conviennent aux projets susceptibles d'inciter les ministères et départements gouvernementaux du pays hôte, les donateurs multilatéraux ou d'autres acteurs du secteur public à réaliser la mise à l'échelle. Les mises à l'échelle doivent être alignées sur le plan ou la stratégie de santé nationale ou sous-nationale du pays et avoir la capacité de s'y intégrer.

4. PROOF OF CONCEPT (POC)

⁴¹ Le terme juridiquement constitué signifie une constitution légale ou son équivalent afin de devenir une personne morale. Les personnes à titre individuel ne sont pas admissibles.

⁴² Prenez note : une institution gouvernementale ne peut pas être la demandeur principale, mais les demandeurs sans but lucratif peuvent collaborer avec un département gouvernemental.

5. TRANSITION TO SCALE (TTS)

⁴³ Le terme juridiquement constitué signifie une constitution légale ou son équivalent afin de devenir une personne morale. Les personnes à titre individuel ne sont pas admissibles.

⁴⁴ Prenez note : une institution gouvernementale ne peut pas être la demandeur principale, mais les demandeurs sans but lucratif peuvent collaborer avec un département gouvernemental.



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

The **LEGO** Foundation



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

The **LEGO** Foundation